



First Session
Forty-first Parliament, 2011-12

Première session de la
quarante et unième législature, 2011-2012

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

ABORIGINAL PEOPLES

Chair:
The Honourable VERNON WHITE

Tuesday, November 20, 2012
Wednesday, November 21, 2012

Issue No. 27

Nineteenth meeting on:
Legal and political recognition
of Métis identity in Canada

and

Second and third meetings on:

The subject-matter of those elements contained
in Division 8 of Part 4 of Bill C-45, A second Act
to implement certain provisions of the budget tabled
in Parliament on March 29, 2012 and other measures

WITNESSES:
(*See back cover*)

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

PEUPLES AUTOCHTONES

Président :
L'honorable VERNON WHITE

Le mardi 20 novembre 2012
Le mercredi 21 octobre 2012

Fascicule n° 27

Dix-neuvième réunion concernant :
La reconnaissance juridique et politique
de l'identité des Métis au Canada

et

Deuxième et troisième réunions concernant :

La teneur des éléments de la Section 8 de la Partie 4
du projet de loi C-45, Loi n° 2 portant exécution
de certaines dispositions du budget déposé au Parlement
le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
ABORIGINAL PEOPLES

The Honourable Vernon White, *Chair*

The Honourable Lillian Eva Dyck, *Deputy Chair*
and

The Honourable Senators:

Brazeau	Meredith
* Cowan	Munson
(or Tardif)	Patterson
Demers	Raine
* LeBreton, P.C.	Sibbeston
(or Carignan)	Watt
Lovelace Nicholas	

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Meredith replaced the Honourable Senator Wallace (*November 20, 2012*).

The Honourable Senator Wallace replaced the Honourable Senator Ataullahjan (*November 20, 2012*).

The Honourable Senator Munson replaced the Honourable Senator Campbell (*November 19, 2012*).

The Honourable Senator Patterson replaced the Honourable Senator Tkachuk (*November 8, 2012*).

The Honourable Senator Demers replaced the Honourable Senator Rivard (*November 8, 2012*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
PEUPLES AUTOCHTONES

Président : L'honorable Vernon White

Vice-présidente : L'honorable Lillian Eva Dyck
et

Les honorables sénateurs :

Brazeau	Meredith
* Cowan	Munson
(ou Tardif)	Patterson
Demers	Raine
* LeBreton, C.P.	Sibbeston
(ou Carignan)	Watt
Lovelace Nicholas	

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Meredith a remplacé l'honorable sénateur Wallace (*le 20 novembre 2012*).

L'honorable sénateur Wallace a remplacé l'honorable sénateur Ataullahjan (*le 20 novembre 2012*).

L'honorable sénateur Munson a remplacé l'honorable sénateur Campbell (*le 19 novembre 2012*).

L'honorable sénateur Patterson a remplacé l'honorable sénateur Tkachuk (*le 8 novembre 2012*).

L'honorable sénateur Demers a remplacé l'honorable sénateur Rivard (*le 8 novembre 2012*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, November 20, 2012
(58)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day, at 9:37 a.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Vernon White, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Demers, Lovelace Nicholas, Munson, Patterson, Raine, Wallace, Watt and White (8).

In attendance: Tonina Simeone and Wren Nasr, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, October 30, 2012, the committee continued its consideration of the subject-matter of those elements contained in Division 8 of Part 4 of Bill C-45, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 29, 2012 and other measures. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 26.*)

WITNESS:*Assembly of First Nations:*

Kathleen Lickers, Legal and Technical Advisor.

Ms Lickers made a statement and answered questions.

At 10:35 a.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, November 21, 2012
(59)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day, at 6:48 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Senator Vernon White, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Campbell, Demers, Meredith, Patterson, Raine, Sibbeston and White (7).

In attendance: Shauna Troniak and Wren Nasr, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 20 novembre 2012
(58)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd’hui, à 9 h 37, dans la salle 160-S de l’édifice du Centre, sous la présidence de l’honorable Vernon White (président).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Demers, Lovelace Nicholas, Munson, Patterson, Raine, Wallace, Watt et White (8).

Également présents : Tonina Simeone et Wren Nasr, analystes, Service d’information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l’ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 30 octobre 2012, le comité poursuit son étude de la teneur des éléments de la Section 8 de la Partie 4 du projet de loi C-45, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d’autres mesures. (*Le texte intégral de l’ordre de renvoi figure au fascicule n° 26 des délibérations du comité.*)

TÉMOIN :*Assemblée des Premières Nations :*

Kathleen Lickers, conseillère juridique et technique.

Mme Lickers fait une déclaration, puis, répond aux questions.

À 10 h 35, le comité s’ajourne jusqu’à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 21 novembre 2012
(59)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd’hui, à 18 h 48, dans la salle 160-S de l’édifice du Centre, sous la présidence de l’honorable sénateur Vernon White (président).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Campbell, Demers, Meredith, Patterson, Raine, Sibbeston et White (7).

Également présents : Shauna Troniak et Wren Nasr, analystes, Service d’information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, March 28, 2012, the committee continued its consideration on the evolving legal and political recognition of the collective identity and rights of the Métis in Canada. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 14.*)

WITNESSES:

Nation Métis Québec:

Claude Aubin, Spokesperson;

Claude Riel Lachapelle, Spokesperson.

Métis Nation of Canada:

Bryce Douglas Fequet, Founder.

Mr. Aubin and Mr. Riel Lachapelle each made a statement and answered questions.

At 7:47 p.m., the committee suspended.

At 7:55 p.m., the committee resumed.

Mr. Douglas made a statement and answered questions.

At 8:22 p.m., the committee suspended.

At 8:28 p.m., the committee resumed *in camera* and pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, October 30, 2012, the committee continued its consideration of the subject-matter of those elements contained in Division 8 of Part 4 of Bill C-45, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 29, 2012 and other measures. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 26.*)

Pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee considered a draft report.

It was agreed that staff be permitted to remain during the *in camera* portion of the meeting.

At 8:37 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

La greffière du comité,

Marcy Zlotnick

Clerk of the Committee

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 28 mars 2012, le comité poursuit son étude sur l'évolution de la reconnaissance juridique et politique de l'identité collective et des droits des Métis au Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 14 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Nation Métis Québec :

Claude Aubin, porte-parole;

Claude Riel Lachapelle, porte-parole.

Nation Métis du Canada :

Bryce Douglas Fequet, fondateur.

MM. Aubin et Riel Lachapelle font chacun une déclaration, puis, répondent aux questions.

À 19 h 47, la séance est suspendue.

À 19 h 55, la séance reprend.

M. Douglas fait une déclaration, puis, répond aux questions.

À 20 h 22, la séance est suspendue.

À 20 h 28, la séance reprend à huis clos et, conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 30 octobre 2012, le comité poursuit son étude de la teneur des éléments de la Section 8 de la Partie 4 du projet de loi C-45, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 26 des délibérations du comité.*)

Conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, le comité étudie un projet de rapport.

Il est convenu d'autoriser le personnel à demeurer dans la pièce durant la partie de la réunion tenue à huis clos.

À 20 h 37, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, November 20, 2012

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 9:30 a.m. to examine the subject matter of those elements contained in Division 8 of Part 4 of Bill C-45, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 29, 2012, and other measures.

Senator Vernon White (Chair) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning. I would like to welcome all honourable senators and members of the public who are watching this meeting of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples on CPAC or the Web. My name is Vernon White, from Ontario, and I am the chair of the committee.

The mandate of this committee is to examine legislation and matters relating to Aboriginal peoples of Canada, generally. Under this mandate, we have been given an order of reference to study the subject matter of those elements contained in Division 8 of Part 4 of Bill C-45, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 29, 2012 and other measures.

We began our study of this subject matter by hearing from the minister and officials from Aboriginal Affairs and Northern Development Canada and the Department of Justice Canada. Today, we continue by hearing from the Assembly of First Nations.

Before hearing from our witness, however, I would like to take this opportunity to introduce the members of the committee who are present this morning. I will start with Senator John Wallace, from New Brunswick, who is filling in for Senator Ataullahjan, from Ontario. We also have Senator Dennis Patterson, from Nunavut; Senator Jacques Demers, from Quebec; Senator Sandra Lovelace Nicholas, from New Brunswick; and Senator Jim Munson, who is replacing Senator Larry Campbell, from British Columbia, but who was born in New Brunswick. I should mention that.

Members of the committee, please help me in welcoming from the Assembly of First Nations Kathleen Lickers, Legal and Technical Advisor. We look forward to your presentation, which will be followed by questions from the senators. Please proceed.

Kathleen Lickers, Legal and Technical Advisor, Assembly of First Nations: Good morning, Mr. Chair and honourable senators. It is an honour to be back before you. I was last here on April 3 of this year when you were examining the Additions to Reserve policy. I have had the honour of reading through the report you issued earlier this month and your recommendation in

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 20 novembre 2012

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 9 h 30, afin d'examiner la teneur des éléments de la section 8 de la partie 4 du projet de loi C-45, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Le sénateur Vernon White (président) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour. J'aimerais souhaiter la bienvenue à tous les honorables sénateurs et aux gens qui regardent cette réunion du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones sur CPAC ou sur Internet. Je m'appelle Vernon White, je viens de l'Ontario et je préside ce comité.

Notre comité a pour mandat essentiellement d'étudier la législation et les affaires concernant les peuples autochtones du Canada. Dans le cadre de ce mandat, nous avons reçu un ordre de renvoi nous demandant d'examiner la teneur des éléments de la section 8 de la partie 4 du projet de loi C-45, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Nous avons entamé notre étude sur cette question en entendant le témoignage du ministre et des représentants du ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord Canada et du ministère de la Justice Canada. Nous allons aujourd'hui, poursuivre notre étude en entendant le témoignage de l'Assemblée des Premières Nations.

Avant de donner la parole à notre témoin, j'aimerais toutefois profiter de l'occasion pour présenter les membres du comité qui sont présents ce matin. Tout d'abord, le sénateur John Wallace, du Nouveau-Brunswick, qui remplace le sénateur Ataullahjan de l'Ontario. Nous avons aussi le sénateur Dennis Patterson du Nunavut; le sénateur Jacques Demers du Québec; le sénateur Sandra Lovelace Nicholas du Nouveau-Brunswick; et le sénateur Jim Munson qui remplace le sénateur Larry Campbell qui représente la Colombie-Britannique mais qui est originaire du Nouveau-Brunswick. Je tenais à le souligner.

Chers membres du comité, souhaitons maintenant la bienvenue à Kathleen Lickers, conseillère juridique et technique de l'Assemblée des Premières Nations. Nous sommes impatients d'écouter votre exposé, après lequel les sénateurs vous poseront des questions. Vous avez la parole.

Mme Kathleen Lickers, conseillère juridique et technique, Assemblée des Premières Nations : Bonjour monsieur le président et honorables sénateurs. C'est un honneur d'être de retour parmi vous. J'ai comparu le 3 avril de cette année lorsque vous étudiez la politique sur les ajouts aux réserves. J'ai eu l'honneur de lire le rapport que vous avez publié ce mois-ci ainsi

that regard. Some of my remarks today will touch on that examination, because the issue of designating reserve lands does impact that study, as well as work on an ongoing basis.

I am an external technical legal adviser to the Assembly of First Nations on the matter of additions to reserve and specific claims reform. It is in that capacity that I was asked to appear before you to speak to the amendments that are being introduced through Bill C-45. We have a number of thoughts to share with you on the amendments and the technical nature of the amendments themselves. However, our view is tempered by the process and the manner in which the amendments have been introduced.

First, let me get to our view of the elements of the bill. When the Minister of Aboriginal Affairs and Northern Development appeared before you on November 7, he spoke to the amendments and the significance of designating lands by First Nations communities. There are those First Nations who manage their lands under the Indian Act, and that certainly does not encompass all First Nations communities; outside of managing lands under the Indian Act are those communities that manage their lands through self-governing agreements as well as First Nations who operate under the First Nations Land Management Act, and there is a long line of communities wanting to use that instrument, which gives them much more flexibility and freedom than the Indian Act does in the management of lands.

Regardless, for those First Nations that operate under the Indian Act, the process of designating lands is entirely governed by that legislation, and it is a complex, costly, time- and labour-intensive process. The amendments that are introduced through Bill C-45 speak to one very discrete element in an otherwise lengthy, complex process.

The act of designating lands was first introduced in 1988. It is commonly referred to as the Kamloops Amendment, in recognition of the community that advocated for its introduction back in 1988.

By way of background to my remarks on the actual amendment itself, there are three distinct phases to designating lands. The first is the preparation phase, for which the onus is entirely on the First Nation. It is a process that is initiated by the First Nation in making a decision to allow development within their reserve land base for third parties that are non-band members. That preparation phase is an exhaustive, time-intensive process, but it is one that is initiated by the First Nation. Any long-term change to the community's land base that involves non-band members requires a decision by the community as to that use.

que votre recommandation sur la question. Certains de mes commentaires aujourd'hui, auront trait à cet examen puisque la question de la désignation des terres de réserve a une incidence sur cette étude, ainsi que sur notre travail de façon continue.

Je suis conseillère juridique et technique externe pour l'Assemblée des Premières Nations sur les questions touchant les ajouts aux réserves et la réforme des revendications particulières. C'est à ce titre qu'on m'a demandé de comparaître devant vous pour discuter des modifications proposées dans le projet de loi C-45. Nous avons certaines idées à vous communiquer sur les modifications et la nature technique des modifications elles-mêmes. Toutefois, notre position est influencée par le processus ainsi que par la façon dont les modifications ont été proposées.

Tout d'abord, laissez-moi vous exposer notre opinion sur les éléments du projet de loi. Lors de sa comparution devant votre comité le 7 novembre, le ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord a parlé des modifications et de l'importance des terres désignées pour les collectivités des Premières nations. Certaines Premières nations, et c'est loin d'être le cas de toutes les collectivités des Premières nations, gèrent leurs terres en vertu de la Loi sur les Indiens; d'autres collectivités gèrent leurs terres dans le cadre d'ententes d'autonomie gouvernementale. Enfin, certaines Premières nations se servent de la Loi sur la gestion des terres des Premières nations, et de nombreuses collectivités veulent recourir à cet outil qui leur offre beaucoup plus de souplesse et de liberté que la Loi sur les Indiens pour la gestion des terres.

Pour les Premières nations qui agissent sous le régime de la Loi sur les Indiens, le processus de désignation de terres est entièrement assujetti à cette loi, et il s'agit d'un processus complexe, coûteux et exigeant en matière de temps et de travail. Les modifications présentées dans le projet de loi C-45 ne visent qu'un élément très particulier dans un processus par ailleurs complexe.

La désignation de terres a été introduite pour la première fois en 1988. On l'appelle couramment la modification de Kamloops en l'honneur de la collectivité qui a préconisé son introduction en 1988.

Pour vous donner un peu de contexte sur la modification en tant que telle, il faut savoir qu'il y a trois étapes différentes à la désignation de terres. La première est une étape de préparation dans le cadre de laquelle le fardeau repose entièrement sur la Première nation. C'est un processus initié par la Première nation pour la prise de décisions permettant à des tierces parties qui ne sont pas membres de la bande de développer une parcelle des terres de réserve. L'étape de la préparation est un processus exhaustif et long, mais elle est initiée par la Première nation. Tout changement à long terme à l'assise territoriale d'une collectivité impliquant la participation de non-membres de la bande exige une décision de la part de la collectivité sur l'utilisation qu'on veut en faire.

That represents the second phase of the designation process, which is the referendum phase. That is the phase that these amendments speak to. They relate directly not only to these provisions but also to the Indian Referendum Regulations that are a companion piece to these provisions. That designation phase or referendum phase represents the substance of the amendments introduced through Bill C-45.

The final phase of the designation process involves the approvals that have, up until now, typically been granted by Governor-in-Council, with the exception of approvals that occur under the Claims Settlements Implementation Act. I will speak to that later in my remarks because it relates directly to the Additions to Reserve process and the report that you issued earlier this month.

Now, as for the actual technical nature of the amendments in Bill C-45, the first significant change is the distinction and the separation of the act of voting to surrender land from the act of voting to designate land. When they were introduced in 1988, the act of surrender and the act of designation required the same voting threshold for a community under the Indian Act, even though surrendering land is significantly different from designating land. The act of designating land is not a surrender of the reserve land base. It is a decision to make available reserve lands to non-band members for leasing purposes, but the reserve land base remains reserve land. Yet, in 1988, the threshold for that community's decision was the same.

These amendments now separate surrender from designation, and there are no changes to the surrender provisions in these amendments. Those remain unaffected.

The change that is being made in distinguishing designation from surrender relates directly to the voting threshold. The voting threshold that is being introduced by this amendment is to introduce what we would look to as a simple majority. On the face of it, it presents us with the potential for this to be a streamlined, efficient process. Obviously, the results have yet to be seen, but, on the face of it, that seems to be the intention. We know from experience that First Nations who are designating lands under the current regime need, in 90 per cent of the cases, to proceed to a second vote. That requires more time and more money. It is, based on that same experience, difficult to achieve a majority approval by the majority of the electorate on the first ballot. Typically, without that majority of a majority, a second vote is required. The current Indian Act provisions — not the amendments of Bill C-45 but the current provisions — introduce a second vote with a simple majority threshold. It is typically the case that, on that second vote by simple majority, there is an approval of the designation.

Cela représente la deuxième étape du processus de désignation, c'est-à-dire l'étape du référendum. Voilà sur quoi portent les modifications. Elles sont directement liées non seulement à ces dispositions, mais également à celles du Règlement sur les référendums des Indiens, qui sont des dispositions connexes. Cette étape de désignation ou étape de référendum est visée par l'essentiel des modifications proposées dans le projet de loi C-45.

L'étape finale du processus de désignation comprend les approbations qui, jusqu'à maintenant, sont habituellement accordées par le gouverneur en conseil, à l'exception des approbations qui ont lieu aux termes de la Loi sur la mise en œuvre de mesures concernant le règlement de revendications. J'en parlerai ultérieurement parce que cela concerne directement le processus des ajouts aux réserves et le rapport que vous avez publié plus tôt ce mois-ci.

Et maintenant, pour ce qui est de la nature technique des modifications apportées dans le projet de loi C-45, le premier changement important établit une différence et sépare le vote visant à céder une terre du vote visant à la désigner. Lorsqu'ils ont été établis en 1988, l'acte de cession et l'acte de désignation exigeaient le même seuil du nombre de voix nécessaires pour une collectivité assujettie à la Loi sur les Indiens, même si la cession d'une terre est un acte considérablement différent de la désignation de cette dernière. L'acte de désignation d'une terre ne constitue pas la cession de l'assise territoriale d'une réserve. C'est une décision qui permet de rendre disponible une terre de réserve à des parties n'étant pas membres de la bande à des fins de location, mais la terre de réserve n'est pas aliénée. En dépit de cela, en 1988, le seuil du nombre de voix nécessaires pour valider la décision d'une collectivité était identique.

Ces modifications séparent maintenant la cession de la désignation, et elle n'apporte aucun changement aux dispositions concernant la cession. Ces dernières restent inchangées.

Les changements apportés pour distinguer une désignation d'une cession ne portent que sur le seuil du nombre de voix nécessaires. Les modifications exigent maintenant un vote à la majorité simple. À première vue, cela permettrait de simplifier le processus et de le rendre plus efficace. Manifestement, on ne peut pas encore constater les résultats, mais d'emblée, cela semble être l'intention. Nous savons d'expérience que les Premières nations qui désignent des terres en vertu du régime actuel doivent, dans 90 p. 100 des cas, procéder à une deuxième mise aux voix. Cela nécessite plus de temps et d'argent. Toujours d'après notre expérience, il est difficile d'obtenir une approbation majoritaire de la part de la majorité des électeurs au premier tour de scrutin. Typiquement, sans l'obtention de la majorité de la part de la majorité des gens, il faut procéder à un deuxième vote. Les dispositions actuelles de la Loi sur les Indiens — non pas les modifications qui seraient apportées par le projet de loi C-45 mais bien les dispositions existantes — exigent un deuxième vote à majorité simple. Dans la plupart des cas, la désignation est approuvée lors de ce second vote à majorité simple.

What we see in the amendments is the elimination of the majority of the majority threshold and the proceeding through to a simple majority vote, so there is a lower threshold on one ballot.

The second technical change that is being introduced in unpacking this box is the fact that the voting referendum phase of designating lands must be, if they are proceeding under the Indian Act, in compliance with the referendum regulations. Those regulations prescribe the whole of the referendum procedure, namely the appointment of an electoral officer who oversees the entire process, notice periods and a number of other referendum details. At the end of the vote, a statement by the electoral officer is required to verify the actual results. That statement is signed not only by the electoral officer but also by a representative of chief and council. That statement is then provided to the assistant deputy minister, the regional office of the department and to the chief of the band itself.

The amendments in Bill C-45 introduce a new requirement, following a referendum to designate lands, that is not in the current Indian Act at all. When Kris Johnson, the Senior Director of Land Modernization for the department, appeared before you on November 7, he spoke to this component of the bill and clarified for the committee that this provision is being introduced in the event that the community has doubts as to the results being representative of the informed consent of the community. The band could then choose to recommend that the minister not accept the results of the vote.

What is curious about that component of the amendment is that, without the full consultation that I will speak to in my remarks, it is not clear as to the necessity of that further stopgap measure when the minister, through final ministerial order, will always have the authority not to approve a vote. No change has been introduced in this bill to the referendum regulations in and of themselves. The review procedures of a referendum, therefore, are not changing either, and those review procedures allow any community member to challenge the result of a referendum within seven days of the actual vote. The procedure for review is outlined in the regulation. It is curious that this particular provision, as benign as it is in the bill itself, is considered necessary.

The final technical element in unpacking the provisions that are being introduced through this bill is the removal of the approval by Governor-in-Council and the introduction of the approval by ministerial order. We have seen this type of tool — proceeding by ministerial order over Governor-in-Council — introduced through the Claim Settlements Implementation Act, about which we spoke to the committee in April, as it relates specifically to those First Nations who are adding lands to their reserves. We have seen it applied only in those acts that have been introduced in the Prairie provinces of Saskatchewan, Alberta and Manitoba. It has not been used very frequently, but, where we

Ce que l'on voit dans ces changements est l'élimination du seuil de double majorité et l'instauration d'un vote à la majorité simple; on instaure donc un seuil inférieur pour un scrutin.

La deuxième modification technique que l'on apporte dans le cadre de ces changements est liée au fait que la phase référendaire du processus de désignation des terres doit être, si on fonctionne selon le régime de la Loi sur les Indiens, conforme à la réglementation qui s'y rapporte. Ces règlements établissent l'ensemble de la procédure référendaire, à savoir la nomination d'un agent électoral qui surveille l'ensemble du processus, le respect des délais d'aviso et un certain nombre d'autres aspects du référendum. Au terme du scrutin, une déclaration de l'agent électoral est requise pour vérifier les résultats. Cette déclaration est parafée non seulement par l'agent électoral, mais aussi par un représentant du chef et du conseil. Cette déclaration est ensuite transmise au sous-ministre adjoint, au bureau régional du ministère et au chef de la bande lui-même.

Les modifications contenues dans le projet de loi C-45 imposent une nouvelle exigence, à la suite d'un référendum sur la désignation des terres, qui ne figure pas du tout dans la Loi sur les Indiens. Lorsque Kris Johnson, directeur principal, Modernisation des terres, au ministère a comparu devant votre comité le 7 novembre, il a abordé cette composante du projet de loi et précisé que cette disposition vise les situations dans lesquelles la communauté émet des doutes sur le fait que les résultats reflètent le consentement éclairé de la communauté. La bande pourrait ensuite décider de recommander que le ministre n'accepte pas les résultats du vote.

Ce qui est étrange au sujet de cet aspect de la modification est que, sans la pleine consultation dont je parlerai dans mes observations, la nécessité de cette mesure palliative supplémentaire n'est pas évidente, car le ministre, par décret ministériel final, aura toujours le pouvoir de ne pas approuver le scrutin. Ce projet de loi n'apporte aucun changement à la réglementation sur les référendums en tant que telle. Les procédures d'examen référendaire, par conséquent, demeurent aussi inchangées, et ces procédures permettent à tout membre de la communauté de contester les résultats d'un référendum dans un délai de sept jours du scrutin. La procédure d'examen est décrite dans les règlements. Il est étrange de constater que cette disposition, qui a des répercussions minimes dans le projet de loi lui-même, est considérée comme nécessaire.

Le dernier élément technique qu'il importe de mentionner dans le cadre de l'examen détaillé des mesures prévues dans ce projet de loi est l'élimination de l'approbation du gouverneur en conseil et l'instauration d'une approbation par décret ministériel. On a déjà vu de type d'outil, à savoir, le recours à un décret ministériel plutôt que l'approbation du gouverneur en conseil, instauré en vertu de la Loi sur la mise en œuvre de mesures concernant le règlement de revendications dont on a parlé devant le comité en avril étant donné que cela a trait précisément aux Premières nations qui ajoutent des terres à leur réserve. On a vu que cela a été appliqué uniquement dans les lois instaurées dans les

have seen it used, it typically shaves off a period of about six months at the very end of the process, so there may be some efficiency in terms of processing time.

I want to conclude my remarks by speaking to the scope of the amendments themselves. I opened by saying that the changes that are being contemplated within this bill do have implications for the Additions to Reserve and Claim Settlements Implementation Act by that legislation referring to these same provisions. They incorporate, by reference, the designation procedures outlined in the act.

Under that legislation, the power to designate before land becomes reserve is seen to be a viable and valuable tool. In your report earlier this month on the Additions to Reserve policy, in your recommendation you clearly asked for options being advanced regarding pre-reserve designations. Well, these two things go hand in hand. The introduction of the changes in Bill C-45 will, by incorporation, impact on that pre-reserve designation process as well.

I will conclude my opening remarks by speaking to the process by which the amendments have been introduced. It runs completely at odds with the joint process that the Assembly of First Nations has been engaged in on the additions to reserve process in particular. When we appeared before you in April, we spoke about the joint nature of that work. The introduction of further amendments to the Indian Act through this bill lacked any engagement at that table or anywhere else with First Nations in this country. It is completely at odds with not only that process but also the spirit by which this year began with the Crown-First Nations gathering and the expectation that there would be a commitment of joint relationship building.

While the destination set out in these amendments, on its face, appears to be improvements to the process, the journey that gets us there is difficult. It is certainly out of step with what the expectation was when we began this year and certainly out of step with the anniversary that is soon upon us in marking that event.

I will leave my remarks there. Perhaps you have questions.

The Chair: Thank you very much for your presentation. I do want to acknowledge Senator Raine from British Columbia, who has arrived, as well as Senator Watt from Quebec. I will take questions starting with Senator Demers.

Senator Demers: Good morning. It was a very good presentation. Thank you very much. What is the overall purpose of the land designation provision under the Indian Act?

provinces des Prairies, à savoir, la Saskatchewan, l'Alberta et le Manitoba. On n'y a pas souvent eu recours, mais lorsque cela a été le cas, cela a permis d'éliminer six mois à la fin du processus, ce qui permet donc d'effectuer des gains d'efficacité pour ce qui est des délais de traitement.

J'aimerais conclure mes propos en vous parlant de la portée des modifications. J'ai entamé mes propos en disant que les changements qui sont envisagés dans le projet de loi ont des répercussions sur le processus d'ajout aux réserves et la Loi sur la mise en œuvre de mesures concernant le règlement de revendications, car cette loi fait référence aux mêmes dispositions. Ils intègrent, en y faisant référence, les procédures de désignation décrites dans la loi.

En vertu de cette loi, le pouvoir de désigner des terres avant qu'elles soient converties en réserve est vu comme un outil viable et précieux. Dans votre rapport produit plus tôt ce mois-ci sur la politique d'ajout aux réserves, dans votre recommandation, vous demandiez clairement que des solutions soient avancées concernant les désignations préalables au statut de réserve. Eh bien, ces deux aspects vont de pair. Les modifications apportées par le projet de loi C-45 auront, par incorporation, des répercussions sur le processus de désignation préalable au statut de réserve.

Je conclurais mes observations préliminaires en vous parlant du processus par lequel les modifications ont été apportées. Cela va complètement à l'encontre du processus conjoint dans lequel s'est engagée l'Assemblée des Premières Nations concernant le processus d'ajout aux réserves. Lorsque nous avons comparu devant votre comité en avril, nous avons parlé du caractère conjoint de ce travail. L'imposition de modifications supplémentaires à la Loi sur les Indiens au moyen de ce projet de loi n'a fait l'objet d'aucune participation à cette table ou ailleurs, avec les Premières nations au pays. Cela va entièrement à l'encontre non seulement du processus, mais aussi de l'esprit dans lequel s'est entamée cette année avec la rencontre Couronne-Premières nations et l'attente qui y a été créée de s'engager à tisser des liens de collaboration.

Bien que ces modifications semblent, de prime à bord, chercher à améliorer le processus, le cheminement qui nous y a conduits est difficile. Cela ne s'inscrit ni dans les attentes qui ont été créées au début de l'année, ni dans le contexte du premier anniversaire de cet événement, qui sera célébré bientôt.

Je m'en tiendrai à cela. Avez-vous des questions?

Le président : Merci de votre exposé. J'aimerais signaler la présence du sénateur Raine de la Colombie-Britannique, qui vient d'arriver, de même que celle du sénateur Watt du Québec. Nous commencerons les questions avec le sénateur Demers.

Le sénateur Demers : Bonjour. C'était un excellent exposé. Merci beaucoup. Quel est l'objectif général de la disposition relative à la désignation des terres en vertu de la Loi sur les Indiens?

Ms. Lickers: The purpose is for the use of reserve land managed under the Indian Act to be opened to outside third parties, primarily through the instrument of leasing. They do not lose their reserve land status. There is no surrender of lands back to the Crown. The community is making a decision to designate a certain portion of its land base for leasing purposes and thus bringing them into some economic development opportunity.

Senator Demers: Thank you.

Senator Lovelace Nicholas: I am a little bit concerned about the section on page 2 about a general meeting called by the band council. As I have seen it, the chief and council tend to act on their own without consulting the people, so I would recommend that it be mandatory to consult with the people on the referendum. As I said, they act on their own without consulting the people, so I think that is an important matter.

The Chair: What was your question?

Senator Lovelace Nicholas: That is fine. I just wanted to make sure that was on the record.

Senator Patterson: I believe that the gist of your presentation was that while these amendments may be helpful, although they may have some implications for the ATR process, you were more concerned about the lack of engagement with AFN on these amendments because the department has been engaged with AFN on additions to reserve. These amendments affect ATR, and therefore they should have been discussed in the joint process that is under way, if I understand you correctly.

When the minister appeared before us, he said that this is an economic development measure under the budget implementation act as opposed to creating a whole new piece of legislation to deal with this simple, universally acceptable change. Since we never contemplated taking it through a full legislative process, there was never a consultation engagement process either. I think the minister is acknowledging what you said.

My question is very simple. I hope I am not putting you on the spot. Yes, the way we got here was not desirable, but I think you said the destination is okay. The journey that got us there was not in the spirit of collaboration. Should we go ahead with these amendments nonetheless, perhaps expressing our regrets that the process was not as respectful as you might have hoped or expected? The minister said this is something he has heard about wherever he has gone. It is a common refrain, so he just wanted to put it in the budget implementation act as progress. I guess I am asking you, notwithstanding your concerns about the process, and they could be noted by our committee and certainly will be noted in these minutes, should we nonetheless approve the bill?

Mme Lickers : L'objectif consiste à permettre l'utilisation de terres administrées en vertu de la Loi sur les Indiens par des tiers extérieurs, principalement par l'entremise de la location. Ces terres ne perdent pas leur statut de réserve. Il n'y a pas de rétrocession de terres à la Couronne. La communauté prend la décision de désigner une certaine parcelle de son assise territoriale à des fins de location, lui permettant ainsi de profiter de certaines occasions de développement économique.

Le sénateur Demers : Merci.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Je suis quelque peu préoccupée par ce qui se trouve à la page 2, concernant une assemblée générale convoquée par le conseil de bande. D'après mon expérience, le chef et le conseil ont tendance à agir de même sans consulter le peuple, je recommanderais donc de rendre obligatoire la consultation du peuple sur le référendum. Comme je l'ai dit, ils agissent de leur propre chef, sans consulter le peuple, c'est la raison pour laquelle je pense que c'est important.

Le président : Quelle était votre question?

Le sénateur Lovelace Nicholas : C'est bon. Je tenais simplement à m'assurer que cela figure au compte rendu.

Le sénateur Patterson : Je pense que le message principal de votre exposé est que, bien que ces modifications puissent être utiles, même si elles peuvent avoir des répercussions sur le processus d'ajout aux réserves, vous êtes davantage préoccupés par l'absence de participation de l'APN à l'élaboration de ces modifications, car le ministère a collaboré avec l'APN pour les ajouts aux réserves. Ces modifications ont des répercussions sur les ajouts aux réserves, et par conséquent, auraient dû être abordées dans le cadre du processus conjoint qui existe, si je vous comprends bien.

Lorsque le ministre a comparu devant notre comité, il a indiqué qu'il s'agit d'une mesure de développement économique en vertu de la Loi sur la mise en œuvre du budget par opposition à la création d'une nouvelle loi afin de s'occuper de cette modification simple et universellement acceptable. Étant donné que nous n'avons jamais envisagé de suivre un processus législatif dans son intégralité, il n'y a jamais eu non plus d'engagement à consulter. Je pense que le ministre reconnaît ce que vous avez dit.

Ma question est très simple. J'espère que je ne vous mets pas dans une situation délicate. Oui, le processus qui nous a permis de parvenir jusqu'ici n'est pas souhaitable, mais je crois que vous avez dit que l'objectif visé était, lui, souhaitable. Le cheminement que nous avons suivi jusqu'ici ne s'est pas inscrit dans un esprit de collaboration. Devrions-nous donc aller de l'avant avec ces modifications quoi qu'il en soit, peut-être en exprimant notre regret quant au fait que le processus n'était pas aussi respectueux que ce que vous espériez ou que ce à quoi vous vous attendiez? Le ministre a indiqué que c'était quelque chose qui a été soulevé partout où il a été. C'est un argument qui revient constamment, il a donc voulu l'intégrer à la Loi sur la mise en œuvre du budget afin d'effectuer des progrès. Ma question serait donc, malgré les préoccupations que vous avez portant sur le processus, et notre

The Chair: Not putting you on the spot.

Ms. Lickers: The Assembly of First Nations as an organization opposes the bill for the lack of integrity in the process by which we get here. When I spoke before the House of Commons Standing Committee on Aboriginal Affairs and Northern Development last evening, one of the members characterized it as rewarding bad behaviour. I thought that was an appropriate characterization. That is the difficulty with the manner by which we are examining these changes. While they represent improvement, how we get there together foreclosed any options or any examination of options that might have been advanced by First Nations.

Let me give you some examples of what I am speaking about. The very term “designation” when it was introduced in 1988 adopted the language of surrender. Part of the confusion that lies with us even today is to continuously explain and clarify that the act of designating lands is not a surrender of land. It is a use for a specific purpose and for a certain period of time, but it is not a surrender of land. We are foreclosed from exploring options about what improvements could have been made and what further options could have been developed to deviate from that language.

What options could have been developed in honouring a community’s view of representative, free and informed consent that is not guided by the referendum but may more aptly reflect their treaty processes and the honouring of their treaty relationship? We are foreclosed from exploring options by the manner in which these amendments are being introduced, and that is completely at odds with how we began the year. At the end of the day, it is a difficult position to be in to be looking at these amendments for technical improvements. Does that outweigh the manner in which we get here? The Assembly of First Nations would say no.

Senator Patterson: Thank you for the clear response.

Is the engagement process you talked about vis-à-vis ATR, with which I assume you are involved on behalf of the AFN, still going on despite this initiative?

Ms. Lickers: It is still ongoing. Our next joint table meeting will be next week, and that will be our first opportunity post-introduction of this amendment and the appearance of the witnesses here to speak to the full impact, but therein lies the irony. The very representatives who appeared before the house committee to speak to the amendments are some of the very individuals with whom we sit at this table. We learned of the

comité pourrait en prendre note et cela sera certainement indiqué au procès-verbal, devrions-nous tout de même approuver ce projet de loi?

Le président : Je ne veux pas vous mettre dans une situation délicate.

Mme Lickers : En tant qu’organisation, l’Assemblée des Premières Nations s’oppose au projet de loi en raison du manque d’intégrité du processus qui nous a conduits jusqu’ici. Lorsque j’ai comparu devant le Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord de la Chambre des communes hier soir, l’un des membres a décrit la situation comme revenant à récompenser un comportement répréhensible. Je pense que c’était une description adéquate. C’est la difficulté qui est associée à la façon dont nous examinons ces changements. Bien qu’ils représentent des améliorations, le processus nous a empêchés d’avancer ou d’examiner quelques solutions que ce soit provenant des Premières nations.

Laissez-moi vous donner quelques exemples de ce dont je parle. Le terme « désignation », lorsqu’il a été adopté en 1988, correspondait à la description d’une cession. Une bonne part de la confusion qui règne parmi nous aujourd’hui, nous oblige à expliquer constamment et à éclaircir le fait que la désignation de terres ne revient pas à une cession de terres. Il s’agit d’une utilisation pour un objectif précis et une période précise, mais il ne s’agit pas d’une cession. On nous empêche d’envisager des solutions visant à améliorer les choses et des solutions qui nous auraient permis de distinguer ce terme de cette notion.

Quelles solutions auraient pu être élaborées afin de respecter la conception qu’a une communauté du consentement représentatif, libre et éclairé qui n’est pas défini par le référendum, mais qui pourrait refléter plus adéquatement les processus issus de traités et le respect des relations entretenues en vertu de ces traités? La façon dont ces modifications sont apportées nous empêche d’envisager des solutions, et cela va entièrement à l’encontre de la façon dont nous avons entamé l’année. Au final, il est délicat d’avoir à examiner ces modifications pour y apporter des améliorations techniques. Est-ce que cela compense le cheminement qui nous a permis de nous rendre jusqu’ici? L’Assemblée des Premières Nations ne serait pas de cet avis.

Le sénateur Patterson : Merci de votre réponse très claire.

Le processus de participation dont vous avez parlé en ce qui concerne les ajouts aux réserves, et auxquels je présume que vous participez toujours au nom de l’APN, est-il toujours en cours malgré cette initiative?

Mme Lickers : Il est toujours en cours. Notre prochaine table conjointe aura lieu la semaine prochaine, et il s’agira de notre première occasion suivant l’adoption de cette modification et la comparution de témoins afin d’en examiner toutes les répercussions, mais c’est en cela que c’est ironique. Les représentants qui ont comparu devant le comité de la Chambre pour parler des modifications sont en partie les mêmes qui siègent

proposed amendments as every other Canadian did. There was no engagement with those representatives, and so we are unpacking the box at the same time as every other Canadian.

Senator Munson: Thank you for being here this morning.

You used the term “adopt the language of surrender.” What kind of language are you looking for? You also mentioned the integrity processes. Could you elaborate on your phrase about rewarding bad behaviour? Whose bad behaviour are you speaking of?

Ms. Lickers: We would say it is the behaviour of the Crown, which is completely at odds with how we began 2012 with the Crown gathering and the creation of an atmosphere in which there would be a process of direct engagement.

The Indian Act is one of the most paternalistic legislative regimes in this country. It regulates every aspect of an Indian, as they are defined in that legislation, from birth to death. Therefore, any amendment, even ones as technical as those in Bill C-45, should involve the very communities and individuals who are impacted. Including them in an omnibus bill without any engagement whatsoever will reward bad behaviour, should this bill pass in its entirety. That is the behaviour I am speaking of.

Senator Munson: You said “without any engagement whatsoever.” Are you saying that individual First Nations bands did not participate in a face-to-face discussion to come up with these technical amendments, that they did not have a role? I thought they did, but I am not sure.

Ms. Lickers: It is my understanding that there was no formal engagement with any First Nations regarding provisions 206 through 209 of Division 8 of Bill C-45.

Senator Munson: Even though it is technical, is it still a good thing that this may happen?

Ms. Lickers: That is the difficulty. On their face, these provisions appear to streamline what will remain a complex process, that of designating lands. Eliminating the first threshold of a two-tier process and streamlining it to a simple majority may, on its face, represent improvement. Eliminating the approval by Governor-in-Council to ministerial order may, on its face, look like an improvement.

Your previous question was what language would be more appropriate. It may be trite to say, but it would be to state the obvious, which is that this is about leasing land rather than the language of surrendering land, which invites confusion about what is being undertaken. We are talking about a specific use. We are not changing the nature of the land base at all, so to call the process what it is, which is leasing land, would be a more apt description.

à cette table. Nous avons pris connaissance de ces modifications en même temps que tous les autres Canadiens. On n'a aucunement sollicité la participation de ces représentants et nous déballons donc ce paquet en même temps que les autres Canadiens.

Le sénateur Munson : Merci d'être ici ce matin.

Vous avez dit que le libellé utilisé correspondait à la description d'une cession. Quel libellé auriez-vous préféré? Vous avez parlé aussi des processus d'intégrité. Pourriez-vous nous en dire plus au sujet de la récompense d'un comportement répréhensible? Vous parlez du comportement répréhensible de qui?

Mme Lickers : Nous parlons du comportement de la Couronne, qui va complètement à l'opposé de la façon dont l'année 2012 a commencé avec la rencontre avec la Couronne et la création d'une atmosphère dans laquelle il y aura un processus de participation direct.

La Loi sur les Indiens est l'un des régimes législatifs les plus paternalistes du pays. Elle réglemente chaque aspect de la vie d'un Indien, tel que défini par la loi, de la naissance à la mort. Donc, toute modification, même celles de nature technique comme dans le projet de loi C-45, devrait inclure les communautés et les personnes qui seront touchées. Les inclure dans un projet de loi omnibus sans aucune participation récompensera un comportement répréhensible si ce projet de loi est adopté en entier. Voilà le comportement dont je parle.

Le sénateur Munson : Vous avez dit « sans aucune participation ». Dites-vous qu'il n'y a aucune bande de Premières nations qui a participé à des discussions en personne pour en arriver à ces modifications techniques, qu'elles n'ont eu aucun rôle à jouer? Je pensais qu'elles avaient eu un tel rôle, mais je ne suis pas certain.

Mme Lickers : D'après ce que je sais, il n'y a eu aucune discussion officielle avec une Première nation concernant les articles 206 à 209 de la section 8 du projet de loi C-45.

Le sénateur Munson : Même s'il s'agit de changements techniques, serait-ce quand même une bonne chose qu'ils aient lieu?

Mme Lickers : Voilà le problème. À premier abord, ces dispositions semblent simplifier ce qui demeurera un processus complexe, la désignation des terres. Éliminer le premier seuil d'un processus à deux volets et le simplifier à une simple majorité peut, de prime abord, représenter une amélioration. Remplacer l'approbation par le gouverneur en conseil par un décret ministériel peut, à première vue, ressembler à une amélioration.

Vous m'avez demandé précédemment quel libellé serait plus approprié. Cela peut sembler une évidence, mais il s'agit ici de location des terres plutôt que de cession des terres, ce qui invite une certaine confusion à propos de ce qui se passe. On parle d'une utilisation particulière. On ne change pas du tout la nature du territoire, alors il faut appeler ce processus par son nom, il s'agit de location des terres, ce qui serait une meilleure description.

Senator Watt: Thank you for your presentation. I apologize for my late arrival.

As I was walking in you were saying that in 1988 an amendment was made specifically for the people of British Columbia. I have always understood that any amendment to the Indian Act applies to everyone. This bill seems to be making additional amendments to those that have already been made. Do you really need the amendment in order to lease land in your community?

Ms. Lickers: It does not change the leasing of land. The amendments that were introduced in 1988 introduced the leasing of lands to third parties for economic development purposes. If these amendments were to be extracted from Bill C-45, the act of designating and leasing lands would still survive. Those provisions still remain in the act, and so it would not alter the ability of a First Nation to go forward and continue to lease lands.

What is different in terms of these provisions is that these provisions speak to a very discrete part of that process. It is regarding the referendum — the community's vote — to lease those lands that the bill speaks to introducing a simple majority and the removal of the Governor-in-Council as the final authority. It replaces the Governor-in-Council's authority with the ministerial order, which is the minister's authority to approve the referendum vote.

However, the actual acts of designating and leasing lands would still be there if these provisions were to be extracted. Those would remain in the act.

Senator Watt: If I understand you correctly, I think your answer sort of comes in two parts. It is not really necessary to expedite the business aspects of it to move forward because that avenue is already available to you. The changes that you are describing here are that the minister still has the last say. Am I correct?

Ms. Lickers: Yes.

Senator Watt: On top of that, it is very strange to me to see the word "surrender" used in regard to the designation of land for leasing purposes. If I understand what I am dealing with here, that goes beyond what would normally be accepted by the Aboriginal groups within this country.

Ms. Lickers: When the introduction of designation was made in 1988, it invited that very confusion; namely that the act of leasing lands was not to change the reserve land base. They were not surrendering lands. However, the provisions were drafted such as to describe designation as some kind of conditional surrender. In other words, the First Nation was surrendering lands to the Crown but on the condition that they would be surrendered for the use of leasing purposes. When the lease expired, they would revert back to reserve land base. Even today, that invites an enormous difficulty —

Senator Watt: — in interpretation.

Le sénateur Watt : Merci de votre exposé. Je suis désolé d'être arrivé en retard.

Alors que j'entrais, vous disiez qu'il y a eu une modification en 1988 faite précisément pour la Colombie-Britannique. J'avais toujours pensé que toute modification à la Loi sur les Indiens s'applique à tous. Ce projet de loi semble apporter des modifications supplémentaires à celles qui ont déjà été adoptées. Avez-vous vraiment besoin de ce changement afin de louer les terres de votre communauté?

Mme Lickers : Cela ne change pas la location des terres. Les modifications de 1988 permettaient la location des terres à des tiers à des fins de développement économique. Si ces modifications étaient supprimées du projet de loi C-45, la désignation et la location des terres survivraient quand même. Ces dispositions demeurent dans la loi, alors cela ne changerait rien à la capacité d'une Première nation de continuer à louer des terres.

Ces dispositions apportent des changements à un aspect très précis du processus. Il concerne le référendum, le vote de la communauté, sur la location des terres en mettant en place une simple majorité et en éliminant l'autorité ultime du gouverneur en conseil. On remplace le pouvoir du gouverneur en conseil par un décret ministériel, qui donne le pouvoir au ministre d'approuver le vote par référendum.

Cependant, la possibilité de désigner et de louer des terres existerait toujours même si on retirait ces dispositions du projet de loi. Cette capacité demeurerait dans la loi.

Le sénateur Watt : Si je vous comprends bien, votre réponse comprend deux volets. Il n'est pas vraiment nécessaire d'accélérer l'aspect commercial puisque cette possibilité vous est déjà offerte. Les changements que vous décrivez ici concernent le fait que le ministre aura encore le dernier mot. Est-ce exact?

Mme Lickers : Oui.

Le sénateur Watt : De plus, il me semble étrange de voir le mot « céder » utilisé en lien avec la désignation de terre à louer. Si je comprends ce dont on parle, cela va plus loin que ce qui serait normalement accepté par les groupes autochtones du pays.

Mme Lickers : Avec l'arrivée de la désignation en 1988, on a créé cette confusion; le fait de louer des terres ne changeait pas le territoire de la réserve. On ne renonçait pas aux terres. Cependant, les dispositions ont été rédigées afin de décrire la désignation comme une sorte de cession conditionnelle. En d'autres mots, la Première nation cédait les terres à la Couronne, mais à la condition qu'elles soient cédées à des fins de location. Lorsque le bail expirait, elles reviendraient au territoire de la réserve. Même aujourd'hui, cela crée un problème énorme...

Le sénateur Watt : ... dans l'interprétation.

Ms. Lickers: Very much so.

Senator Watt: Subject to interpretation.

Ms. Lickers: Very much so.

Senator Watt: I will stop there for now.

Senator Raine: Thank you very much. It is truly unfortunate that we have come to this place where the journey was not done properly.

I have two questions. You talk about not having had the opportunity to correct the wording and the description of what is happening in a way that would be clear for everyone. In most municipalities, we are talking about what is commonly referred to as zoning. It does not really matter who owns the land. The land is zoned for certain kinds of uses. I know many First Nations are moving towards changing the way land use is done on their reserves and they are putting regimes in place.

Does the AFN have a desire to have the word “designated” or “designation” come more into alignment with what is actually happening in terms of land use zoning?

Ms. Lickers: Therein lies the challenge that we have at the additions to reserve table. It seems kind of contradictory to be speaking to one very small segment of a very large and larger context of relationship, and to be looking at the processes that are involved with community planning and community development when a First Nation is adding lands to reserve, and that there be an openness as to the joint search for solutions when we are talking about adding new land. However, when we talk about use of existing land, there is no joint dialogue. It is somewhat contradictory.

We can all examine the utility of community planning principles, best practices, lessons learned and decision making that is keeping pace with the speed of business. “Speed of business” is a phrase that is often used in the description of designation, because First Nations that are making decisions to designate land are often doing so because there is an opportunity available to them that involves an outside third party that might have an interest in doing business with that community. Thus they are carving out a certain parcel of their reserve land to allow that opportunity to go forward.

However, there seems to be a greater spirit of joint solutions only when we are talking about land that is not yet reserve but has the potential to become reserve. Looking at the experiences of municipal planning principles, and as the Senate committee reported earlier this month with its recommendations towards additions to reserve, the very first bullet of the recommendation is to call upon the development of a strategy and options that speak to that very issue of pre-designating reserve lands.

Mme Lickers : Exactement.

Le sénateur Watt : C'est sujet à interprétation.

Mme Lickers : Exactement.

Le sénateur Watt : Je m'arrêterai ici pour l'instant.

Le sénateur Raine : Merci beaucoup. Il est malheureux que l'on en arrive à un point où le travail passé n'a pas été bien fait.

J'ai deux questions. Vous dites ne pas avoir eu l'occasion de corriger le libellé et la description pour que la situation soit claire pour tout le monde. Dans la plupart des municipalités, on parle communément de zonage. Cela ne fait pas de différence qui est le propriétaire. Le zonage désigne les terres pour certains types d'utilisations. Je sais que de nombreuses Premières nations commencent à changer la façon dont les terres de leurs réserves sont utilisées et elles mettent de nouveaux régimes en place.

Est-ce que l'APN veut changer le mot « désigner » ou « désignation » pour qu'il corresponde un peu plus à ce qui se passe en termes de zonage sur l'utilisation des terres?

Mme Lickers : Voilà où se trouve notre défi à la table sur l'ajout aux réserves. Cela semble un peu contradictoire de parler d'un tout petit aspect dans le contexte d'une relation beaucoup plus large, et d'examiner les processus de la planification et du développement communautaires lorsqu'une Première nation ajoute des terres à sa réserve, et qu'il y ait une ouverture à une recherche commune de solutions lorsqu'il s'agit d'ajout de nouvelles terres. Par contre, lorsque l'on parle de l'utilisation des terres existantes, il n'y a pas de dialogue. C'est un peu contradictoire.

Nous pouvons tous examiner l'utilité des principes de planification communautaires, les pratiques exemplaires, les leçons apprises et le processus décisionnel qui doivent suivre le rythme des affaires. « Le rythme des affaires » est une expression qui est souvent utilisée dans la description de la désignation, parce que les Premières nations qui prennent la décision de désigner une terre le font souvent parce qu'une occasion leur est offerte qui inclut une tierce partie externe qui est peut-être intéressée à faire affaire avec la communauté. La Première nation réserve donc une certaine partie du territoire de sa réserve afin de permettre à cette occasion d'être exploitée.

Cependant, il semble y avoir un plus grand esprit de solutions communes seulement lorsque l'on parle de terres qui ne font pas encore partie des réserves mais qui ont le potentiel de l'être. Si on regarde les expériences des principes de planification municipale, et comme le comité sénatorial l'a rapporté plus tôt ce mois-ci dans sa recommandation au sujet des ajouts aux réserves, le tout premier point est de demander l'élaboration d'une stratégie et d'options qui concernent la désignation des terres préalable à l'octroi du statut de réserve.

Senator Raine: I have to think that the intent in putting this particular amendment into the omnibus bill was to move it along a little faster. I honestly think that the parties involved, while not being respectful of the process, which is a bad mistake, were doing it with a good intent.

Being as you have an upcoming meeting of the table on ATR, would it be possible to bring this up and give us a “proceed” or “not-proceed” indication, notwithstanding that the process was disrespectful? Two wrongs do not necessarily make a right, so maybe it would be good if that could happen. Is there a possibility that it could be discussed?

Ms. Lickers: I can certainly take that back. I will be present at that meeting and I can take that back.

Senator Raine: When votes do go to a second vote in terms of these issues, what percentage passes as a simple majority?

Ms. Lickers: They almost all do by a simple majority. There are a number of factors that go into a community’s decision to designate lands, and some of those factors very much involve the third party itself. One of the greatest challenges that First Nations experience, not only in the voting threshold but in the complexity of time, is the department’s process. Even though we are talking about a very discrete part of the referendum process and the voting threshold in these amendments, there is its larger picture: the complexity of the location of the lands, the environmental integrity of the land, the interest of the third party, the use that is intended, the terms of the lease, the length of the lease, what that use is in relation not only to the other reserve lands but neighbouring municipalities, and the licences under which they all operate. These all frame the picture.

There is a lot of information shared and required in order for a community to come to a place of giving informed consent. All of that work leads up to both votes, first and second. The primary criticism is that that process is a lengthy bureaucratic process, and it has typically taken a minimum of two years for lands to be designated. The question First Nations often have is whether the third party patient enough to wait and wade through all of these various other elements that have nothing to do with the vote in and of itself.

Senator Raine: Thank you very much for your presentation. You make it clear and understandable. I think everyone would like to see progress made, so if there is a way the ATR table can help us with this, it would be good.

Senator Munson: A brief follow up on some specific questions: Here in the Senate we can take a look at these things, but this is probably all said and done at the end of the day. What are your views on inserting these sorts of technical amendments into a massive omnibus budget bill?

Ms. Lickers: As I said, the Indian Act is a very paternalistic document. When we start tinkering at the margins of that kind of legislation, even for the benign sort of thing that we are talking

Le sénateur Raine : Je crois que l'intention derrière l'ajout de cette modification dans le projet de loi omnibus était de faire progresser les choses un peu plus vite. Je crois honnêtement que les parties concernées, bien que n'ayant pas respecté le processus, ce qui est une grave erreur, l'ont fait avec de bonnes intentions.

Étant donné qu'il y a une réunion qui s'en vient de la table sur l'ajout aux réserves, serait-ce possible de soulever ce point et de nous indiquer si on devrait aller de l'avant ou pas, nonobstant le fait que le processus n'était pas respectueux? On ne guérira pas nécessairement le mal par le mal, alors ce serait peut-être bon si cela était possible. Serait-ce possible d'en discuter?

Mme Lickers : Je peux certainement le proposer. Je serai présente à cette réunion et je pourrai le proposer.

Le sénateur Raine : Lorsqu'il faut qu'il y ait un deuxième vote sur de telles questions, quels pourcentages sont adoptés à la majorité simple?

Mme Lickers : Ils le sont presque tous par une simple majorité. Il y a nombre de facteurs qui ont une influence sur la décision d'une communauté de désigner des terres, et certains de ces facteurs concernent directement la tierce partie. L'un des plus grands défis auxquels font face les Premières nations, non seulement en ce qui concerne le seuil du vote mais aussi au sujet des échéanciers, c'est le processus du ministère. Bien que l'on parle d'un aspect très particulier du processus de référendum et du seuil de vote dans ces modifications, il y a la situation générale : la complexité de la location des terres, l'intégrité environnementale du territoire, les intérêts de la tierce partie, l'utilisation prévue, les conditions d'allocation, sa durée, l'utilisation en lien non seulement avec les autres terres de la réserve mais avec les municipalités voisines, et les permis en vertu desquels tout le monde fonctionne. Voilà qui donne un portrait d'ensemble.

Il y a beaucoup de renseignements échangés et exigés avant qu'une communauté puisse donner un consentement éclairé. Tout ce travail mène aux deux votes, le premier et le deuxième. La critique principale est que ce processus est un long processus bureaucratique, et ça prend généralement deux ans pour que des terres soient désignées. Les Premières nations se demandent souvent si la tierce partie sera assez patiente pour attendre et passer à travers tous les autres éléments qui n'ont rien à voir avec le vote lui-même.

Le sénateur Raine : Merci beaucoup de votre exposé. Vous rendez la situation claire et compréhensible. Je pense que tout le monde aimerait qu'il y ait des progrès, alors s'il est possible que la table sur l'ajout aux réserves nous aide, cela serait bien.

Le sénateur Munson : J'aimerais poursuivre au sujet de certaines questions : ici au Sénat, nous pouvons examiner ces choses, mais au bout du compte, tout a déjà été décidé. Que pensez-vous du fait d'insérer ce genre de modification technique dans un énorme projet de loi omnibus?

Mme Lickers : Comme je l'ai dit, la Loi sur les Indiens est très paternaliste. Lorsque l'on commence à faire du rafistolage de ce genre de loi, même pour une chose aussi anodine que celle dont on

about — lowering voting thresholds and changing Governor-in-Council to ministerial order — it is still, in its larger context, such a significant piece of legislation. For it to find itself in an omnibus bill is a bit of a head scratcher.

Senator Munson: You are dealing with people. It seems to me that it is hardly technical at the end of the day.

Thank you.

Senator Patterson: I just want to go further on this consultation issue, which I think you have identified as critical, notwithstanding your comments about the substance of the bill. In reviewing Minister Duncan's presentation to the committee at our last meeting, he said that there is a clear admission "we did not have an official consultation." However, he also said, "We sent an official letter to every chief and council explaining what we were doing and we have had no push back. We have only had supportive responses." Later on, he said, "So far, everyone is happy with the changes; they are most welcome."

Have you seen that letter, and what would you say to the assertion that there has been nothing but positive responses? No chiefs have responded negatively. Does that temper your concerns about its having not been discussed at the engagement process you are part of?

Ms. Lickers: I am certainly aware of recent correspondence that would say otherwise. In fact, before the house committee last evening, correspondence was shared from two First Nations vehemently opposed to this bill and the amendments that are being introduced in it. While I certainly respect the minister sharing a general description or a flavour that these are welcome changes, I do not believe that that is a shared view in light of the correspondence that was brought forward last evening. No, I have not seen the correspondence.

The Chair: I have correspondence — and I will share it with the rest of the committee — from the Matachewan First Nation and the Onion Lake Cree Nation that supports what you are saying, Ms. Lickers. They are concerned about the process more than the substance, I believe. I will share that with the other committee members. Thank you.

Senator Lovelace Nicholas: With all of the legislation that is coming out of the woodwork, do you think it is part of the white paper policy but formed into legislation?

Ms. Lickers: That is hard to give a yes or no answer to. The Indian Act, in and of itself, is a very colonial, paternalistic bill. The whole of the tenure of designating lands does not displace the same legislative scheme that puts the minister always in a position to be the one to decide on behalf of the community. Nothing about these changes displaces the role of the minister. He or she ultimately maintains the authority to approve even a decision reached by simple majority referendum. The minister maintains,

parle, l'abaissement des seuils de vote et le changement d'un décret du gouverneur en conseil à un décret ministériel, ça reste quand même, dans le contexte général, une loi importante. On se demande pourquoi ça se retrouve dans un projet de loi omnibus.

Le sénateur Munson : C'est une question de gens. Au bout du compte, il me semble que ça n'est pas vraiment technique.

Merci.

Le sénateur Patterson : Je voulais aller un peu plus loin au sujet de la consultation, que vous avez soulignée comme étant essentielle, nonobstant vos commentaires sur le contenu du projet de loi. Dans son exposé au comité lors de notre dernière séance, le ministre Duncan a clairement admis qu'il n'y avait pas eu de consultation officielle. Cependant il a également dit : « Nous avons envoyé une lettre officielle à tous les chefs et conseils leur expliquant notre initiative, et personne ne s'y est opposé. Nous n'avons eu que des réactions favorables. » Il a également dit plus tard : « Jusqu'à présent, tout le monde est satisfait des changements; ils sont les bienvenus. »

Avez-vous vu cette lettre, et que répondriez-vous à l'affirmation qu'il n'y a eu que des réponses favorables? Aucun chef n'a fait part de réponses négatives. Est-ce que cela tempère vos inquiétudes au sujet du fait que cela n'ait pas été discuté dans le processus auquel vous participez?

Mme Lickers : Je suis au courant de lettres récentes qui disent le contraire. En fait, devant le comité de la Chambre hier soir, on a présenté des lettres de deux Premières nations qui s'opposaient avec véhémence à ce projet de loi et aux modifications qu'il contient. Bien que je respecte le fait que le ministre a présenté une description générale en disant que ces changements étaient bienvenus, je ne pense pas que c'est un point de vue partagé par tous étant donné les lettres présentées hier soir. Non, je n'ai pas vu la lettre en question.

Le président : J'ai des lettres — et je les montrerai au reste du comité — de la Première nation Matachewan et de la nation crie d'Onion Lake qui appuient vos propos, madame Lickers. Je crois qu'elles soulèvent des inquiétudes surtout à propos du processus plutôt que du contenu. Je montrerai ces lettres aux autres membres du comité. Merci.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Avec tous les projets de loi qui arrivent comme par enchantement, croyez-vous que cela fait partie de la politique du livre blanc, mais sous forme de projet de loi?

Mme Lickers : Il est difficile de répondre par oui ou non. La Loi sur les Indiens, en tant que telle, est une loi très coloniale et paternaliste. Toute la question de la désignation des terres ne remplace pas le cadre législatif qui place le ministre dans une position où il peut décider au nom de la communauté. Il n'y a rien dans ces changements qui remplace le rôle du ministre. Au bout du compte, il garde encore le pouvoir d'approuver une décision atteinte par un référendum à la majorité simple. Le ministre

through these provisions, that same spirit of knowing or acting on behalf of a community and, in that regard, carries forward the same sentiment expressed in 1969.

Senator Lovelace Nicholas: Should we be worried, as Aboriginal people, that there is no consultation, as has been mentioned? There never was, I do not think, nor ever will be, true consultation, but should we be worried?

Ms. Lickers: I am worried about a process that would see the end justify the means. While there may be parts of the country that view these provisions as positive changes, you cannot look at them devoid of the larger relationship and of the expectation that was created at the first Crown-First Nation Gathering that there would be a different relationship. The fact that we are ending this year in a very different place than the expectation that was created at the beginning is cause for some concern.

Senator Lovelace Nicholas: Thank you.

Senator Watt: The business communities right across the country, especially the ones that are more equipped to get the business sides moving quickly, would like to find better solutions to get to the point where they want to go, especially in the British Columbia area.

Have you heard or witnessed any dialogue between the Assembly of First Nations and the provincial types of organizations communicating between the two as to how they would like to see this matter rectified in terms of being able to mortgage part of their land and not wanting to have anything to do with the surrendering aspects of it? Can you enlighten me as to whether there is communication between the national organizations and the provincial organizations with regard to improving the Indian Act for business purposes?

Ms. Lickers: I am aware that there is a frequent meeting of provincial ministers of Aboriginal affairs, at least on an annual basis, but as to the extent to which they have examined this bill or the amendments contemplated in this bill, I am not aware of that dialogue. It has certainly been, through the joint dialogue at the additions to reserve table, that the role of the provinces is a significant barrier. That is not in all cases, but it is a significant enough challenge for First Nations when they are adding lands to reserve that the role of the provinces is fundamental to resolving those interests because First Nations are in a position to have to resolve all of the existing encumbrances on lands before Canada will consider converting them to reserve. As to the role of the provinces and municipalities or other third parties in the designation of land, I am not aware if there has been any dialogue on Bill C-45.

demeure, par ces dispositions, celui qui prend les décisions ou agit au nom de la communauté et, à cet effet, il incarne encore le même genre de sentiments que ceux exprimés en 1969.

Le sénateur Lovelace Nicholas : En tant qu'Autochtones, devrions-nous donc nous inquiéter qu'il n'y a pas eu de consultation, comme on a mentionné? Je ne pense pas qu'il n'y ait jamais eu ni qu'il n'y aura jamais de vraie consultation, mais devrions-nous nous en inquiéter?

Mme Lickers : Je m'inquiète d'un processus où la fin justifierait les moyens. Bien qu'il y ait des régions au pays qui voient ces dispositions comme étant un changement positif, vous ne pouvez pas les sortir de la relation générale et des attentes créées à la rencontre de la Couronne et des Premières nations à l'égard d'une relation différente. Le fait est que nous terminons cette année dans une situation très différente des attentes créées au début, et cela nous inquiète.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Merci.

Le sénateur Watt : Les gens d'affaires partout au pays, surtout ceux qui sont en mesure de prendre des décisions rapidement, aimeraient trouver de meilleures solutions pour arriver au point désiré, surtout en Colombie-Britannique.

Avez-vous eu connaissance de discussions entre l'Assemblée des Premières Nations et les organismes de liaison provinciaux au sujet des correctifs à apporter pour pouvoir hypothéquer une partie des terres sans passer par le processus de cession? Pouvez-vous me dire s'il y a des discussions entre les organisations nationales et provinciales sur les façons d'améliorer la Loi sur les Indiens pour favoriser les affaires?

Mme Lickers : Je sais que les ministres provinciaux des Affaires autochtones se réunissent fréquemment, au moins annuellement, mais en ce qui a trait à la mesure dans laquelle ils ont examiné ce projet de loi ou les modifications proposées dans ce projet de loi, je ne suis pas au courant de discussions. On a certainement constaté, dans le cadre du dialogue à la table sur les ajouts aux réserves, que le rôle des provinces est un obstacle important. Ça ne l'est pas dans tous les cas, mais c'est un défi assez important pour les Premières nations quand elles ajoutent des terres aux réserves, car le rôle des provinces est fondamental pour résoudre ces questions puisque les Premières nations doivent régler toutes les questions liées aux charges qui existent sur les terres avant que le Canada envisage de les convertir en terres de réserve. En ce qui a trait au rôle des provinces et des municipalités ou d'autres tierces parties pour la désignation de terres, je ne suis pas au courant d'un dialogue au sujet du projet de loi C-45.

Senator Watt: I guess this is one of the reasons why you are highlighting the importance of consultation with the First Nations and that they have to be part of the decision making. By saying that, do you already have a draft? Have you come up with an improved draft that is supported by First Nations? Do you have one, or would you be prepared to produce one at some point?

Ms. Lickers: I am not aware that there is one or that one is being developed, but I can certainly take that back and inquire as to that work being undertaken or not.

Senator Watt: If I understood correctly from the government side, they need to pass the bill in order for the budget to go through. If that is the case, I do not know how much time you have left to come up with an improved draft that would be to the liking of First Nations. That might be one area that maybe should be looked at. Bring the two of them together and sit down through that mechanism you have in place and have a face-to-face dialogue, trying to work something out. Thank you.

The Chair: I have one question. In the discussions in additions to reserve, and I know you sit in that room, have the issues that are in some way being attempted to be rectified through these amendments come up regularly around the process and the length of process and the double majority, for example? Have those issues been discussed for the past number of years? I am not suggesting there was consultation, by the way. I am just asking if those issues had been raised.

Ms. Lickers: Fair enough, Mr. Chair. Therein lies the irony because, in some respects, yes. When we appeared before the committee in April of this year to speak to the study that was being undertaken on additions to reserve, the Assembly of First Nations shared with the committee a summary of the dialogue that we had undertaken over 2011. We summarized the perspectives that were shared through that year. Some of those perspectives reflected the great challenge that First Nations have with the language of "surrendering" lands, even if it was for the purposes of leasing lands. Those remarks are reflected in that regional report.

The fact that there is a lack of reflection in any process that is reflective of the community's own decision making, outside of the Indian Act, that they may have their own method of arriving at consensus on land use that is an honouring and a reflection of their communities' tradition, the spirit and intent of the treaty relationship as it is reflected in their community, none of that is reflective in terms of a joint discussion. This is what I say. We have a joint discussion when we talk about the adding of land, but, in the context of existing land, there has been no joint dialogue. The very officials that would express openness in one context would foreclose a dialogue in another context, and yet we are still talking about leasing of land and use of land. It seems a little contradictory and certainly runs at odds with the process.

Le sénateur Watt : Je suppose que c'est une des raisons pour lesquelles vous soulignez l'importance de consultation avec les Premières nations et qu'elles doivent faire partie de la prise de décision. En disant cela, avez-vous déjà une ébauche? Avez-vous préparé une ébauche améliorée qui est appuyée par les Premières nations? En avez-vous une, ou seriez-vous prêts à en produire une à un certain moment?

Mme Lickers : Je ne suis pas au courant d'une ébauche ou de l'élaboration d'une ébauche, mais je peux certainement en prendre note et demander quel travail se fait.

Le sénateur Watt : Si j'ai bien compris le côté ministériel, ils doivent adopter le projet de loi pour que les budgets soient adoptés. Si c'est le cas, je ne sais pas combien de temps il vous reste pour préparer une ébauche améliorée qui plairait aux Premières nations. Ça pourrait être un domaine qu'il faudrait peut-être examiner. Réunissez les deux parties et assoyez-vous dans le cadre du mécanisme que vous avez en place et tenez un dialogue en personne pour essayer de trouver une solution. Merci.

Le président : J'ai une question. Dans les discussions sur les ajouts aux réserves, et je sais que vous êtes présente à ces discussions, est-ce que les problèmes qu'on tente de corriger en quelque sorte par l'entremise de ces modifications surviennent de manière régulière dans le processus et la durée du processus et la double majorité, par exemple? Est-ce que ces problèmes ont été discutés pendant les dernières années? Je ne suggère pas qu'il y a eu consultation, en passant. Je demande simplement si ces problèmes ont été soulevés.

Mme Lickers : D'accord, monsieur le président. C'est ironique, car à certains égards, la réponse est oui. Lorsque nous avions comparu devant le comité en avril de cette année pour parler de l'étude qui avait été entreprise sur les ajouts aux réserves, l'Assemblée des Premières Nations avait transmis au comité un résumé du dialogue qui avait eu lieu en 2011. Nous avons résumé les perspectives qui avaient été échangées au cours de l'année. Certaines perspectives tenaient compte des difficultés que représente le langage entourant la « cession » des terres, pour les Premières nations, même si l'objectif consistait à louer les terres. Ces commentaires font partie du rapport régional.

En réalité, aucun processus ne tient compte de la prise de décision propre à la communauté, à l'extérieur du cadre de la Loi sur les Indiens. La collectivité a peut-être sa propre méthode pour établir un consensus à l'égard de l'utilisation des terres qui permet de respecter et de refléter ses propres traditions, sa propre interprétation de l'esprit et de l'intention de la relation de traité — tout cela est évacué dans une discussion conjointe. Voilà ce que j'ai à dire. Nous avons une discussion conjointe lorsque nous parlons d'ajouts aux terres, mais dans le contexte des terres existantes, il n'y a pas eu de dialogue conjoint. Les mêmes représentants qui font preuve d'ouverture dans un contexte empêchent le dialogue dans un autre, et pourtant, nous parlons de la location et de l'utilisation de terres. Cette attitude me semble un peu contradictoire et elle va certainement à l'encontre du processus.

The Chair: Thank you for being clear throughout your presentation. If there are no other questions and no other comments from the witness, we will adjourn.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Wednesday, November 21, 2012

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 6:45 p.m. to examine and report on the legal and political recognition of Metis identity in Canada.

Senator Vernon White (Chair) in the chair.

[English]

The Chair: Good evening. I would like to welcome all honourable senators and members of the public who are watching this meeting of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples on CPAC or the Web. I am the chair of the committee. The mandate of this committee is to examine legislation and matters relating to Aboriginal peoples of Canada, generally. Today, we will continue to explore Metis issues, particularly those relating to the evolving legal and political recognition of the collective identity and rights of the Metis in Canada.

This evening we will hear from two groups. The first is Métis Nation Quebec, which will be followed by Métis Nation of Canada.

Before hearing from the witnesses, I would like to introduce the members of the committee who are present this evening: Senator Nick Sibbeston from the Northwest Territories, Senator Larry Campbell from British Columbia, Senator Jacques Demers from Quebec, Senator Dennis Patterson from Nunavut, and Senator Nancy Greene Raine from British Columbia.

For the first hour, members of the committee please help me in welcoming from the Métis Nation Quebec, Mr. Aubin and Mr. Lachapelle, both spokespersons for their organizations.

We look forward to your presentations. Thank you for coming. Following your presentation, we will have questions for you.

Claude Aubin, Spokesperson, Métis Nation Quebec: Mr. Lachapelle does not speak English very well, so he will address the —

The Chair: We have simultaneous translation, if that helps.

Mr. Aubin: That is okay.

I want to thank you from the bottom of my heart for inviting us to this committee because for us it is like a new beginning. It is something for which we have been waiting for a long time. To us, it is a kind of recognition.

Le président : Merci d'avoir été claire au cours de votre exposé. S'il n'y a pas d'autre question, et si le témoin n'a pas d'autre observation à faire, nous allons lever la séance.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mercredi 21 novembre 2012

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 45 afin d'examiner, pour en faire rapport, la reconnaissance juridique et politique de l'identité des Métis au Canada.

Le sénateur Vernon White (président) occupe le fauteuil.

[Traduction]

Le président : Bonsoir. J'aimerais souhaiter la bienvenue à tous les sénateurs et aux membres du public qui regardent cette réunion du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones sur CPAC ou sur le Web. Je suis le président du comité. Ce comité a pour mandat d'examiner les lois et les enjeux qui concernent les peuples autochtones du Canada, en général. Aujourd'hui, nous poursuivons notre étude des questions se rapportant à la reconnaissance juridique et politique de l'identité et des droits des Métis au Canada.

Ce soir, nous entendrons le témoignage de deux groupes : Nation Métis Québec, puis, Métis Nation of Canada.

Avant d'inviter nos témoins à prendre la parole, j'aimerais présenter les membres du comité qui sont ici ce soir : le sénateur Nick Sibbeston, des Territoires du Nord-Ouest; le sénateur Larry Campbell, de la Colombie-Britannique; le sénateur Jacques Demers, du Québec; le sénateur Dennis Patterson, du Nunavut, et le sénateur Nancy Greene Raine, de la Colombie-Britannique.

Chers collègues, je vous invite à vous joindre à moi pour accueillir, pendant la première heure, M. Aubin et M. Lachapelle, tous deux porte-parole de leur organisation, la Nation Métis Québec.

Nous avons hâte d'entendre vos exposés. Merci d'être venus aujourd'hui. Après vos exposés, les sénateurs vous poseront des questions.

Claude Aubin, porte-parole, Nation Métis Québec : M. Lachapelle ne parle pas très bien l'anglais; par conséquent, il s'adressera au...

Le président : Nous avons l'interprétation simultanée, au besoin.

M. Aubin : C'est bon.

Je vous remercie du fond du cœur de nous avoir invités à comparaître devant ce comité parce que, pour nous, c'est un peu un nouveau départ. C'est une chose que nous attendons depuis longtemps. Pour nous, c'est une sorte de reconnaissance.

I would like to start by saying this, to put you in mind of what we want to convey to you as to who we are as Metis people in the Province of Quebec. For us, the Metis are the spiritual writings, living parchments of any great peace or marriage between the First Nation and the European peoples. The Metis are living physical and spiritual treaties, sealed in DNA. I am saying this is because I would like to tell you a story; the way that we do things here is to tell stories.

I brought with me something that was never brought outside the confederacy when we gathered in Wabanaki. It is called the Great Peace of Montreal. This box in front of you is the treaty box of 1701 — the original box. As it is written at the front: 1-7-0-1.

For us, the Metis, this is the beginning of our true history. We know that when the French gathered with the First Nation people at the time, they knew that something would happen. There was a political genius who could foresee all kinds of things to come to this land and he knew that he had to do something. He knew that those French-speaking people would not leave; they would stay, so he knew he had to form an alliance.

I am that treaty today as a Metis. The thing is that many people are wondering why Metis people hold such items. It is because it reflects who we are. Just imagine, this thing was made 311 years ago. It reflects the speeches that were given at the time among the First Nations. They were saying that your people would marry our people and there will be a brand new nation of people born. You are talking to a descendant of those people.

Many times, the Metis in the East are confused with the Metis of the West because sometimes the history is not clear. We have difficulty seeing that history has a beginning; it does not start in the middle. Starting to join this history together brings a greater understanding of who we are as Metis people. We are not only people of mixed ancestry; we are people with cultural continuity, and here is the living proof of that cultural continuity.

Besides that, I brought one of the medals of the royal proclamation. I brought a medal of the 1757 treaty made between the British and the forefathers of my mother, Huron Wendat. Here is a medal that was given to my Metis ancestors from the war of 1722, just before the British tried to invade the French. My people joined in force with them, because they were our allies and because they were also our relatives.

This story is a long, old story. When we leave this place I want you to really see who we are. Forget about my blue eyes or my lighter skin or my white hair. Listen to what we will say to you to make you understand how connected we are as Aboriginal people.

J'aimerais commencer en disant ceci, pour bien établir ce que nous voulons vous communiquer au sujet de notre identité de Métis au Québec. Pour nous, les Métis sont les écrits spirituels, les parchemins vivants de toute grande paix, ou union, entre les peuples des Premières nations et de l'Europe. Les Métis représentent les traités physiques et spirituels scellés dans l'ADN. Je dis cela parce que j'aimerais vous conter une histoire; c'est ainsi que nous faisons les choses, nous contons des histoires.

J'ai apporté avec moi une chose qui n'a jamais quitté la Confédération depuis que nous nous sommes rassemblés à Wabanaki. C'est le Traité de la Grande Paix de Montréal. Cette boîte devant vous est la boîte du traité de 1701 — la boîte originale. Comme vous le voyez à l'avant : 1-7-0-1.

Pour nous, les Métis, c'est le début de notre véritable histoire. Nous savons que lorsque le peuple des Premières nations a rencontré les Français, il savait que quelque chose se produirait. Il y avait un génie politique qui pouvait prévoir toutes les choses qui se produiraient sur cette terre, et il savait qu'il devait faire quelque chose. Il savait que ces personnes parlant le français ne partiraient pas. Elles resteraient. Il savait donc qu'il devait former une alliance.

Aujourd'hui, en tant que Métis, je représente ce traité. Bien des gens se demandent pourquoi les Métis conservent de telles choses. C'est parce qu'elles reflètent qui nous sommes. Imaginez un peu : cet objet a été fait il y a 311 ans. Il représente les discours qui ont été prononcés à l'époque parmi les Premières nations. Il était dit que des membres de votre peuple épouseraient des membres de notre peuple, et que l'on verrait la naissance d'une toute nouvelle nation. Vous parlez à un descendant de ces peuples.

Souvent, les Métis de l'Est sont confondus avec les Métis de l'Ouest parce que les détails historiques ne sont pas toujours clairs. On a de la difficulté à concevoir que l'histoire a un début; elle ne commence pas au milieu. Commencer à faire le rapprochement de ces histoires favorise une plus grande compréhension de qui nous sommes en tant que peuple métis. Nous ne sommes pas seulement un peuple d'ascendance mixte; nous sommes un peuple qui a une continuité culturelle, et ceci est la preuve même de cette continuité culturelle.

J'ai aussi apporté une des médailles de la proclamation royale, la médaille du traité de 1757 conclu entre les Britanniques et les ancêtres de ma mère, les Huron Wendat. Voici une médaille qui a été remise à mes ancêtres métis lors de la guerre de 1722, juste avant que les Anglais tentent d'envahir les Français. Mes ancêtres ont joint leurs efforts aux leurs, parce qu'ils étaient nos alliés et parce qu'ils étaient aussi des membres de nos familles.

Cette histoire est une longue et ancienne histoire. Quand nous partirons d'ici, je veux que vous ayez véritablement vu qui nous sommes. Oubliez mes yeux bleus, ma peau claire ou mes cheveux blancs. Écoutez ce que nous allons vous dire pour vous amener à comprendre à quel point nos liens sont forts en tant que peuple autochtone.

When I talk about this, I have to relate to my own ancestors, such as my grandfather. My great-grandfather signed Wabanaki treaties. His name was Ambrose St. Aubin. They define him as a tall, blond guy with blue eyes. That is what he was because his father married a Passamaquoddy woman — Maliseet. He stayed there and he helped his Aboriginal First Nation relatives into the wars or into life.

When I go to my territory, to the Wabanaki territory, which is in Quebec and New Brunswick, I do not have to do a genealogy to tell me who I am. I have a cultural continuity of what I am as a Metis, what my father was, my grandfather was, my great-grandfather was and, when I go to the confederacy, they know who I am and they are waiting for me to bring these things. It is very important.

When I go down and I stop in Tobique and I talk to the Nicholas'. They are related to me. They know who I am. I am not a Maliseet. I am a Metis and they know that. We have always been Metis. When I arrive at the confederacy and speak about the box and the detail, they know what it is all about. When I talk to others as I come in, they know who we are; they have known it for a long time.

As Metis people, this is our connectedness with First Nation people, but we always stayed in that march. My grandfather from my mother's side was Huron Wendat. They did not ask him for his genealogy. They knew who he was because of his family, also. However, the thing is that he was a Metis because in 1852, when they started to create the reserve system, the ones who would not comply with the Indian Act had to stay out. He was a Martineau because his mother married a Martineau, and then they stayed in the 40 arpents, as we say in Quebec. However, they knew he was a Metis also and they knew he was tied in with the community, but he had to always see himself as a Metis. He did not want to be; he owed respect to his mother and father. That is what he was.

You can see the connection. From there, also, they elected him a chief so he could sit on the council and talk about the people and the relatives who live outside the communities. The thing is that those communities developed outside the First Nation communities and developed their own entities, their own cultural perspective, and that was the beauty of it: We were who we were; we were respected for what we were.

Unfortunately, today, everyone wants to look at that in a different manner. Everyone thinks that we have to go through genealogy to define who we are. My wife is Cree from Saskatchewan and, if she had to go through the process of going through genealogy, I do not think she would be recognized under the Indian Act. However, under family clans, everyone knows who she is. It is the same thing with me as a Metis. We are always intertwined so closely. That is what being Metis is all about. We are so intertwined all the time with First Nations that they like it or not as a secret. Sometimes that pleases them,

Quand je parle de cela, je dois me reporter à mes propres ancêtres, comme mon grand-père. Mon arrière-grand-père a signé des traités wabanakis. Il s'appelait Ambrose St-Aubin. Il est décrit comme un grand blond aux yeux bleus. Voilà comment il était parce que son père avait épousé une Malécite de Passamaquoddy. Il est resté là et il a aidé ses parents autochtones des Premières nations dans leurs guerres et leur vie.

Quand je me rends à mon territoire, le territoire Wabanaki, qui est au Québec et au Nouveau-Brunswick, je n'ai pas besoin de présenter une carte généalogique pour dire qui je suis. J'ai la continuité culturelle de ce que je suis en tant que Métis, ce que mon père, mon grand-père et mon arrière-grand-père étaient et, quand je vais à la Confédération, ils savent qui je suis et ils s'attendent à ce que j'apporte ces choses avec moi. C'est très important.

Quand, au passage, je m'arrête à Tobique et je parle aux Nicholas, qui me sont apparentés, ils savent qui je suis. Je ne suis pas un Malécite. Je suis un Métis et ils le savent. Nous avons toujours été Métis. Quand j'arrive à la Confédération et parle de la boîte et des détails, ils savent de quoi il s'agit. Quand je parle à d'autres à mon arrivée, ils savent qui nous sommes; ils le savent depuis longtemps.

En tant que Métis, c'est là qu'est notre connexion avec les Premières nations, mais nous sommes toujours restés dans cette voie. Mon grand-père, du côté de ma mère, était Huron Wendat. On ne lui a pas demandé sa généalogie. On savait qui il était à cause de sa famille. Cependant, il a été Métis parce qu'en 1852, aux débuts de la création du système de réserve, ceux qui n'étaient pas en conformité avec la Loi sur les Indiens devaient rester dehors. Il était un Martineau, parce que sa mère avait épousé un Martineau, et ils sont restés dans les « 40 arpents » comme on dit au Québec. Cependant, ils savaient qu'il était aussi Métis et ils savaient qu'il avait des liens avec la collectivité; mais il devait toujours se considérer un Métis. Il ne le voulait pas, mais il se devait de respecter sa mère et son père. Voilà ce qu'il était.

Vous pouvez voir la connexion. Par la suite, ils l'ont aussi élu chef pour qu'il puisse siéger au conseil et parler des personnes et des parents qui vivent en dehors des collectivités. Ces collectivités qui se sont constituées en dehors des collectivités des Premières nations ont développé leurs propres identités, leur propre perspective culturelle, ce qui était merveilleux. Nous étions qui nous étions; nous étions respectés pour ce que nous étions.

Malheureusement, aujourd'hui, tout le monde veut voir ça autrement. Tout le monde pense que nous devons passer par la généalogie pour définir qui nous sommes. Ma femme est une Crie de Saskatchewan et, si elle devait passer par le processus généalogique, je ne pense pas qu'elle serait reconnue au titre de la Loi sur les Indiens. Cependant, sous le régime des clans familiaux, tout le monde sait qui elle est. C'est la même chose pour moi en tant que Métis. Nous sommes toujours interconnectés étroitement. C'est ça être Métis. Nous sommes interconnectés avec les Premières nations, et ce n'est pas un secret.

sometimes it does not please them, but that is what I can convey to you about what being Metis is all about.

Larry Chartrand and Dr. McGregor addressed you on very important legal issues. I do not want to go there. I want you to remember that the Metis of Quebec came here to try to expose who he is by tying himself with his people, all his relations. That is what makes me what I am. Never forget that. I am not a Metis because I have a native ancestry in my family; I am a Metis because I am a native person that has non-native ancestry in his genealogy. However, I owe respect to that, because this is the one that made me.

If Senator Lovelace Nicholas was here today she would understand what I am talking about. Senator Lovelace Nicholas comes from the same Aboriginal community as my father. Her relatives and my relatives have always been friends. Some are First Nation people and strongly identify with it and some are Metis.

I will stop there because I just wanted to point out the importance of that; what defines us is our cultural continuity as Aboriginal people.

[Translation]

Claude Riel Lachapelle, Spokesperson, Québec Metis Nation: Thank you for having us here. I would like to thank the honourable senators and the entire team.

It is important to understand that having a Riel here, in Ottawa, is a little funny from an emotional perspective. As my mother said, only one person in the family was successful, and he was hanged. Yes, that is, in fact, my family.

Why am I here? Because I was an actor and witness from the very beginning of the contemporary history of the Aboriginal peoples, the Metis in Quebec. That was in the early 1970s. There have been many developments in this file, not the least of which was that, since the Supreme Court decision in the *Powley* case, a number of organizations have claimed or said they are Metis in Quebec. For us, that is an affront because there are barely 1,500 or 2,000 of us in Quebec. Our families are directly connected to our families in the west, in Manitoba and in Saskatchewan. These are our families, our cousins.

It is very important to understand that, even if people have mixed blood, they are not necessarily Metis, because we have always kept our family clan and our culture. We do what we can, and we also speak Michif. We were told this; we learned it from our parents, from our grandparents and from our great-grandparents. The Metis in western Canada are all from Lanaudière, Quebec, from places like Terrebonne and Saint-Gabriel-de-Brandon. It is all closely tied to the fur industry with the North West Company. That is an undeniable fact, and we cannot change it. We have always maintained our family clans.

Parfois, ils en sont contents, d'autres fois, ils ne le sont pas; mais c'est tout ce que je peux vous dire au sujet de ce qu'être un Métis représente.

Larry Chartrand et Mme McGregor vous ont parlé de questions juridiques très importantes. Je n'aborderai pas ce sujet. Je veux que vous vous souveniez du Métis de Québec qui est venu ici tenter de vous exposer qui il est en établissant ses liens avec son peuple, tous ses liens. C'est ce qui fait de moi ce que je suis aujourd'hui. Ne l'oubliez jamais. Je ne suis pas un Métis parce que j'ai des ancêtres autochtones; je suis un Métis parce que je suis une personne autochtone qui a, dans sa lignée, des ancêtres non autochtones. Cependant, c'est quelque chose que je dois respecter, car c'est ce qui me définit.

Si le sénateur Lovelace Nicholas était ici aujourd'hui, elle comprendrait ce que je dis. Le sénateur Lovelace Nicholas vient de la même collectivité autochtone que mon père. Des membres de sa famille et des membres de ma famille ont toujours été amis. Certains sont des Premières nations et s'identifient fortement comme tels, et d'autres sont Métis.

Je m'arrête ici, parce que je voulais simplement faire ressortir l'importance de cela; c'est notre continuité culturelle qui nous définit en tant qu'Autochtones.

[Français]

Claude Riel Lachapelle, porte-parole, Nation Métis Québec : Merci de nous avoir invités. Merci aux honorables sénateurs et à toute l'équipe.

Il faut comprendre que d'avoir un Riel ici, à Ottawa, fait un peu drôle du point de vue émotif. Comme le disait ma mère, il n'y en a qu'un qui a réussi dans la famille, et il a été pendu. Oui, effectivement, c'est ma famille.

Pourquoi je suis ici? Parce que j'ai été un acteur et témoin depuis les tout débuts de l'histoire contemporaine des Autochtones, des Métis au Québec. On parle du début des années 1970. Il y a eu beaucoup d'évolution dans ce dossier, si ce n'est que, depuis le jugement de la Cour suprême, dans l'arrêt *Powley*, plusieurs organisations se prétendent ou se disent Métis au Québec. Pour nous, c'est un affront parce que nous sommes à peine 1 500 ou 2 000 au Québec. Nos familles sont directement liées à nos familles de l'Ouest, au Manitoba et en Saskatchewan. Ce sont nos familles, ce sont nos cousins.

Il est bien important de comprendre que, même si des personnes sont métissées, elles ne sont pas nécessairement des Métis, car nous avons toujours conservé notre clan familial et notre culture. On le fait comme on peut, et on parle aussi le michif. Cela nous a été dit, on l'a appris de nos parents, de nos grands-parents et de nos arrière-grand-parents. Les Métis qui sont dans l'Ouest canadien proviennent tous de Lanaudière au Québec. On parle entre autres de Terrebonne et de Saint-Gabriel-de-Brandon. Le tout est intimement lié avec l'industrie de la fourrure avec la compagnie du Nord-Ouest. Ce fait est indéniable et on ne peut pas le changer. On a toujours conservé nos clans familiaux.

We have always been close to the First Nations. We have always been distinct, but we have always been close. In recent years, this was perhaps one of the mistakes we made, as Metis in Quebec, because we had families within the First Nations, and we wanted to live the Metis experience with the Indians. But when Bill C-31 arrived, we realized that we were not half-breeds, but Metis. We had lived outside the communities. When the bill appeared, we were considered Indian Metis. We did not want to be Indians. We are Metis.

Even now, I have family who live on reserve and who experience this discrimination. When it suits them, the band councils say that they are Metis, and when it does not suit them, they say that they are white. This has been going on for 350 years, and there are very few of us.

We could talk at length about this. Since the *Powley* decision in 1992, plenty of people in Quebec have claimed to be Metis in order to get land and income tax rights. I can tell you that the Metis in Quebec cannot claim land rights because we have no land. The land belongs to the First Nations.

If one day we need to make land claims, we will do so with the First Nations because we have always been squatters. You need only look at history. It is a little different with the Metis in Manitoba, Saskatchewan and Alberta. That is the motherland for Metis in Quebec. That is our homeland.

So, it is important that Claude Aubin and I have the privilege and the opportunity to give you this information, which is extremely relevant and I thank you very much for this opportunity. Once again, I will not hide the fact that we are still being forgotten. The Government of Quebec is currently in court with the Metis organizations. We are following the situation. One of the Metis cultural traits is that we are observers. We are not fighters. With this situation, we are wondering what we can do.

So we are here tonight, and we have the opportunity to explain to you who we are and explain about our family clans and our language. And if we have managed to help move things forward, to make ourselves better known and to help you understand who we are, Mr. Aubin and I will have accomplished something this evening.

I am ready to answer any questions you may have.

The Chair: Thank you. We will now move on to questions, starting with Senator Campbell.

On a toujours été près des Premières nations. Nous avons toujours été distincts, mais nous avons toujours été proches. Durant les dernières années, ce fut peut-être une de nos erreurs à nous, les Métis du Québec, parce qu'on avait des familles au sein des Premières nations, et on voulait vivre notre métissage auprès des Indiens. Or nous nous sommes rendu compte, lorsque la loi C-31 est arrivée, que nous n'étions pas des *halfbreeds* mais des Métis. On avait vécu à l'extérieur des communautés. Et quand la loi est arrivée, on s'est fait traiter de Métis indiens. On ne voulait pas être des Indiens. Nous sommes des Métis.

Encore aujourd'hui, j'ai de la famille qui demeure sur la réserve et qui vivent cette discrimination. Quand cela fait leur affaire, les conseils de bande diront que tu es un Métis, et quand cela ne fait pas leur affaire, ils disent que tu es un blanc. Cette situation dure depuis 350 ans, et nous sommes très peu.

On pourrait s'en parler longtemps. Depuis le jugement *Powley*, en 1992, plein de monde au Québec se prétendent Métis, pour avoir des droits territoriaux et des droits au niveau de l'impôt. Je puis, vous dire que les Métis au Québec, on ne peut pas revendiquer des droits territoriaux parce qu'on n'a pas de territoire. Les territoires appartiennent aux Premières nations.

Si un jour il faut faire des revendications territoriales, on va les faire auprès des Premières nations, car nous avons toujours été des squatteurs. Vous n'avez qu'à regarder l'histoire. C'est un peu différent avec les Métis du Manitoba, de la Saskatchewan ou de l'Alberta. Au Québec, c'est la *motherland* pour les Métis. Là-bas, c'est le *homeland*.

Donc, il est important que Claude Aubin et moi-même ayons le privilège et la chance, et je vous en remercie beaucoup, de donner ces informations qui sont des plus pertinentes. Je ne vous cacherai pas, encore une fois, que nous sommes encore oubliés. Présentement, le gouvernement du Québec est en cour avec des organisations Métis. Nous suivons la situation. Un des traits culturels des Métis est que nous sommes observateurs. Nous ne sommes pas des combattants. Devant cette situation, nous nous demandons ce qu'on peut faire.

Or, nous sommes ici ce soir et nous avons la chance de vous expliquer qui nous sommes, avec nos clans familiaux et notre langue. Et si nous avons pu faire quelque chose pour faire avancer les choses, pour se faire connaître et se faire comprendre, nous aurons accompli quelque chose, M. Aubin et moi, ce soir.

Vous avez peut-être des questions, et je suis prêt à vous répondre.

Le président : Je vous remercie. Nous passons maintenant aux questions, en commençant avec le sénateur Campbell.

[English]

Senator Campbell: Welcome. I am interested that you have proof going back to 1701, which is something that I do not believe we have heard while studying this issue. Perhaps it is because you are, I believe, the first Metis that we have heard from Eastern Canada.

My first question is, when Mr. Lachapelle speaks, there does not seem to be any gap between Metis from Red River and Metis from Quebec and they are cousins. Perhaps I am mistaken, but I did not get that feeling when we heard from the other Metis group. I am having difficulty understanding that disconnect.

Mr. Aubin: I will lower my tone because I thought I was in a lodge doing a presentation to the confederacy. What you are saying is quite interesting, but again it comes back to the importance of history. We also have to educate ourselves. What is happening is that we are making big moves with western Metis. For example, right now we are negotiating a unity pact with the Metis of Saskatchewan and they have started to realize that their families and our families are the same.

They have also started to realize, by learning a little bit more about the beginning of Metis history, that those Dumonts and Riels that went westward were already Metis when they left. They are learning that they left for the same reason that some left the Prairies to go to Batoche ended up in Lac La Biche and went further all the time; it was to try to find a safe place.

The beauty of it is that many of them came back. The Gariépys came back. Some of the Riels came back and some of my family came back. Not all the Metis families went westward, but there was always one.

The thing is that there is beauty in this. When we received those medals last week for the War of 1812, we were all together and it was beautiful. People from Saskatchewan, Alberta, Manitoba, Ontario and Quebec were side by side and we all recognized ourselves.

It is just a question of time. I have great faith that the Metis nations will be part of the Métis National Council, which we consider as the Metis Nation of Canada. The Metis nations of these four provinces are extending their hands. They are starting to see the importance of bringing together the big family.

Senator Campbell: Do you think it could be much more powerful? For instance, I see that we have Mr. Fequet, from the Métis Nation of Canada. Why would he not be sitting at the same table as you? Why would we not have the most powerful portion, which would be all of you, sitting here together? I actually get it now after listening to what you have to say, but that is not what we have heard. I wonder why we do not see the same thing as you describe with the awarding of the medals last week.

[Traduction]

Le sénateur Campbell : Bienvenue. Je trouve intéressant que vous ayez des preuves remontant à 1701, chose que je ne pense pas que nous ayons entendue dans le cadre de l'étude de cette question. Cela s'explique peut-être par ce que vous êtes, je crois, le premier Métis que nous entendons venant de l'Est du Canada.

Voici ma première question. À entendre M. Lachapelle, il ne semble pas y avoir d'écart entre Métis de la rivière Rouge et Métis du Québec, et ceux-ci sont cousins. Je me trompe peut-être, mais ce n'est pas l'impression que j'ai retirée quand nous avons entendu l'autre groupe métis. J'ai de la difficulté à comprendre cette différence.

M. Aubin : Je vais baisser la voix, parce que je me pensais dans une hutte délivrant un discours à la Confédération. Ce que vous dites est assez intéressant, mais là encore, cela revient à l'importance de l'histoire. Nous devons aussi nous éduquer. Il se trouve que nous faisons d'importantes démarches avec les Métis de l'Ouest. Par exemple, à l'heure actuelle, nous négocions un pacte d'union avec les Métis de la Saskatchewan et ceux-ci commencent à se rendre compte que leurs familles et nos familles sont les mêmes.

Ils commencent aussi à se rendre compte, en apprenant un peu plus au sujet des débuts de l'histoire métisse, que les Dumont et les Riel qui sont allés dans l'Ouest étaient déjà Métis en partant d'ici. Ils apprennent qu'ils ont quitté pour la même raison que d'autres ont quitté les Prairies pour aller à Batoche et ont fini au lac La Biche et plus loin encore; c'était pour tenter de trouver un endroit sûr.

Ce qu'il y a de bien est que bon nombre d'entre eux sont revenus. Les Gariépy sont revenus. Certains des Riel et certains membres de ma famille sont revenus. Ce ne sont pas toutes les familles métisses qui sont allées dans l'Ouest, mais il y en a toujours une.

Tout cela présente une grande beauté. Quand nous avons reçu les médailles la semaine dernière pour la guerre de 1812, nous étions tous ensemble et cela était très beau. Les gens de la Saskatchewan, de l'Alberta, du Manitoba, de l'Ontario et du Québec étaient côté à côté, et nous nous sommes tous reconnus.

Ce n'est qu'une question de temps. Je suis très confiant que les nations métisses feront partie du Ralliement national des Métis, que nous considérons être la nation métisse du Canada. Les nations métisses de ces quatre provinces tendent la main. Elles commencent à voir l'importance de réunir la grande famille.

Le sénateur Campbell : Pensez-vous que cela pourrait être encore plus puissant? Par exemple, je vois que nous avons ici M. Fequet, de la Métis Nation of Canada. Pourquoi ne serait-il pas à la même table que vous? Pourquoi est-ce que vous ne nous présenteriez pas une image plus puissante, avec vous tous unis ici? Je comprends maintenant, après avoir entendu ce que vous dites, mais ce n'est pas ce que nous avons entendu précédemment. Je me demande pourquoi nous ne voyons pas le même tableau que vous nous décrivez de la cérémonie des médailles la semaine dernière.

[Translation]

Mr. Riel Lachapelle: I would like to emphasize something. We have more and more contact with people out west, including Saskatchewan. I am, in fact, a Riel; that is my family. But there are other families as well. There are the Chartrands, the Gariépys, the Morins; they are my families as well. These are first cousins once removed who live there. There was a break. Batoche was a phenomenal shock for the Metis. It is fair to say that it was also controlled with the Catholic Church and the Société Saint-Jean-Baptiste, which just mixed the Franco-Manitobans in with the Metis. It was not good to be Metis.

Without telling the whole story again, there was some fear, some insecurity, and there was an entrenchment. That is the current situation. When you talk about the Chartrands; listen, I would really like the president of the Manitoba Metis Federation to see this because he is my cousin, he is my first cousin once removed. I would like to talk to him about this and say hi to him. You know, it is a little like the Acadians. Let us take the Acadians from New Brunswick and the Acadians of Louisiana. They are the same Landrys, the same Arsenaults and so on. There is a shared history.

We were recently speaking with people from Saskatchewan who said there was a problem because, after 150 years, we came to Quebec and arrived in Lanaudière. Why were they there? Because there was the North West Company with McTavish, and so on. We are not the ones who are saying this; the archives are there, the history says so. There are not many of us in Quebec — maybe 1,500 — and we were still a small group of forgotten people. We are renewing our family ties. I will not deny that it is still moving, because we tell ourselves that it is our nation, our people. We still speak Michif, out there in Saint-Laurent (MB) or here in Quebec, it is the same language. The few Metis who are here, we are directly connected to the west, simply because of the fur trade, of the North West Company with the west. These are the same thing. Except that there are, of course, political issues, issues of language, and so on. But it is a start.

There is also one very important concept to understand. In the early 1970s, there was the Confederation of Indians of Quebec and we formed the Laurentian Alliance of Metis and Non-Status Indians. There were very few Metis. There were a lot we called the C-31s, who won their Indian status. When the legislation was adopted, they got their band membership back, but us, the true Metis, were close to 10 or 15 per cent of those. Those who were leading the Laurentian Alliance of Metis and Non-Status Indians, they were the ones we called the C-31s. They changed the organization and called it the Native Alliance of Quebec. But us, the true Metis, we were once again bumped and, for political reasons, Ottawa formed the Native Council of Canada. That was when they formed the Metis National Council. But us, the true Metis, we were flooded by what we called the C-31s. We, our people in the west, said that they were still playing Indians and

[Français]

M. Riel Lachapelle : J'aimerais souligner un fait. On est en contact de plus en plus avec les gens de l'Ouest; entre autres, la Saskatchewan. Effectivement, je suis un Riel; c'est ma famille. Mais il y a quand même aussi d'autres familles. Si on prend des Chartrand, des Gariépy, des Morin; c'est aussi mes familles. Ce sont des petits-cousins qui sont là-bas. Il y a une brisure. Batoche a été un choc phénoménal pour les Métis. Cela a été aussi chapeauté — faut pas se le cacher — avec l'Église catholique et la Société Saint-Jean-Baptiste qui ont mêlé justement les Franco-Manitobains avec les Métis. C'était pas bien d'être un Métis.

Sans recommencer toute l'histoire, il y a eu quand même une peur, une insécurité et il y a eu un retranchement. C'est la réalité aujourd'hui. Quand vous parlez des Chartrand; écoutez, j'aimerais bien cela voir le président de la Manitoba Metis Federation parce que c'est mon cousin, c'est mon petit-cousin. J'aimerais ça lui parler et le saluer. Vous savez, c'est un peu comme les Acadiens. Prenez les Acadiens du Nouveau-Brunswick avec les Acadiens de la Louisiane, ce sont les mêmes Landry, les mêmes Arsenault, et cetera. On a une histoire commune.

On parlait dernièrement avec les gens de la Saskatchewan qui disaient avoir un problème, parce qu'après 150 ans, on arrive au Québec et on arrive justement dans Lanaudière. Pourquoi est-ce qu'ils étaient là? Parce qu'il y avait la Compagnie du Nord-Ouest avec McTavish, et cetera. Ce n'est pas nous qui le disons; les archives sont là, l'histoire le dit comme tel. On n'est pas beaucoup au Québec — peut-être 1 500 — et on était toujours un petit peuple oublié. On est en train de se retisser des liens familiaux. Je ne vous cacherai pas que c'est quand même émouvant, parce qu'on se dit que c'est notre nation, notre peuple. On parle quand même le michif, et ici ou là-bas, que ce soit à Saint-Laurent ou ici au Québec, c'est le même. Le peu de Métis que nous sommes ici, on est liés directement avec l'Ouest, à cause justement de l'histoire de la fourrure, de la Compagnie du Nord-Ouest avec l'Ouest. Ce sont les mêmes. Sauf que c'est sûr qu'il y a des questions politiques, des questions de langue, et cetera. Mais on commence.

Aussi, et là, c'est une notion bien importante à comprendre; au début des années 1970, il y avait l'Association des Indiens du Québec et on a formé l'Alliance laurentienne des Métis et Indiens sans statut. On était très peu de Métis. Il y avait beaucoup de ceux qu'on appelle les C-31, qui ont gagné leur statut d'Indien. Quand cette loi a été adoptée, ils ont regagné leur effectif de bande, mais nous les Métis de souche, étions à peu près 10 ou 15 p. 100 de ceux-là. Ceux qui pilotaient l'Alliance laurentienne des Métis et Indiens sans statut, c'était ceux qu'on désignait les C-31. Ils ont changé l'organisation pour l'appeler l'Alliance autochtone du Québec. Mais nous, les Métis de souche, on s'est encore fait tasser et sur le plan politique, à Ottawa, ils ont formé le Native Council of Canada. C'est à ce moment qu'ils ont formé le Metis National Council. Mais nous, les Métis de souche, on était englobés par ceux qu'on désignait comme les C-31. Nous, nos gens de l'Ouest

that these were not Metis. Do you see the headaches this is causing us? Do you see why it is important for us to be here to demystify all of this?

Last month, we were recognized during a medal ceremony, for the Metis and the War of 1812. That was the first time we were with our families from Manitoba and Saskatchewan. Manitoba did not exist in 1812, but this was still our family. Saskatchewan did not exist in 1812, but they were our family as well. With that, we are now starting to clarify all of this.

And we are using this platform. I will say it again: we are very proud and very pleased to be able to tell you about this history. This goes back to 1701. We did not find it at Winners; it does not say "made in China" on the box. We have our families, we have our ties and, now, people from Saskatchewan, among others, are coming to Quebec and telling us that something needs to be done because, when we look at our genealogy, there is a break, so we are coming to Quebec. What we are seeing is fabulous; it is passionate. It is an incredible page of history. Imagine what the Acadians experienced.

[English]

The Chair: Other senators want to ask questions, and I do not want to lose the opportunity to ask more questions. If you can come to an end, I am okay and, if you are at an end, I am okay as well. Thank you very much.

Senator Demers: Your voice is good when you are passionate. I respect that; so you did not talk too loud.

[Translation]

I was listening attentively. I will ask you a few questions, but try to put it all together, please. Do you feel at home in Quebec? That is my first question.

Are you neglected — perhaps that is not the right word — because you are French-speaking Metis? Do you feel that way? Because often, when you are francophone, what happens in the west, perhaps it is not accepted. I do not know and that is why I am asking the question.

I see that Mr. Aubin is smiling, but do you feel that you are really at home and accepted in Quebec? Do you feel that, compared with English-speaking Metis, in English-speaking Canada, that you are accepted? How do you feel about that?

Mr. Aubin: We do not feel respected as Aboriginals in Quebec or by the Government of Quebec. Because there is a major dynamic that has to be understood and that was raised by Senator Campbell.

I need to say that, we, the Metis in Quebec, have kept the old French. We speak like people from Saint-Laurent and we understand each other. But with the Metis in the west, with all

se sont dit qu'ils jouaient encore aux petits Indiens et que ce n'était pas des Métis eux autres, encore. Voyez-vous le casse-tête que nous avons? Voyez-vous l'importance d'être ici afin de démystifier cela?

Le mois dernier, nous avons eu une reconnaissance lors de la remise des médailles, pour les Métis et la guerre de 1812. C'était la première fois qu'on était avec nos familles du Manitoba et de la Saskatchewan. Le Manitoba n'existe pas en 1812, mais c'était nos mêmes familles. La Saskatchewan n'existe pas en 1812, mais c'était nos mêmes familles aussi. On recommence là, aujourd'hui, à tirer cela au clair.

Et justement, on utilise cette plate-forme. Et je le redis : nous sommes très fiers et très contents de pouvoir communiquer cette histoire. Cela date de 1701. On n'a pas trouvé ça chez Winners; c'est pas écrit *made in China* sous la boîte. On a nos familles, on a nos liens et maintenant les gens de la Saskatchewan, entre autres, viennent au Québec et nous disent qu'il faut faire quelque chose parce que, quand on fait notre généalogie il y a une coupure, parce qu'on arrive au Québec. C'est fabuleux, c'est passionnant ce qu'on est en train de vivre. C'est une page d'histoire incroyable. Imaginez-vous ce que les Acadiens ont vécu.

[Traduction]

Le président : D'autres sénateurs veulent poser des questions, et je ne veux pas perdre la possibilité d'avoir plus de questions. Si vous pouvez terminer, ce serait bien et, si vous avez déjà terminé, ce serait bien aussi. Merci.

Le sénateur Demers : Le son de votre voix est plaisant quand vous parlez avec passion. Je respecte cela; je ne pense donc pas que vous parliez trop fort.

[Français]

J'écoutais attentivement. Je vais vous poser quelques questions, mais essayez de rassembler le tout, s'il vous plaît. Est-ce que vous sentez que vous êtes chez vous au Québec? C'est ma première question.

Est-ce que vous êtes négligés — peut-être que ce n'est pas le bon mot — parce que vous êtes des Métis francophones? Sentez-vous cela? Parce que souvent, quand on est francophone, ce qui se passe dans l'Ouest, peut-être qu'on ne l'accepte pas. Je ne le sais pas et c'est pourquoi je pose la question.

Je vois que M. Aubin rire, mais est-ce que vous sentez qu'au Québec vous êtes vraiment chez vous et acceptés? Est-ce que vous sentez qu'au niveau des Métis anglophones, au Canada anglophone, qu'on vous accepte? Comment ressentez-vous cela?

M. Aubin : Au Québec et vis-à-vis le gouvernement du Québec, on ne se sent pas respectés à titre d'Autochtones. Parce qu'il y a une grande dynamique qu'il va falloir comprendre et qui a été soulevée par le sénateur Campbell.

Il faut dire que nous, au Québec, les Métis, on a gardé le vieux français. On parle comme les gens de Saint-Laurent et on se comprend. Mais les Métis de l'Ouest, avec tout le respect que j'ai

due respect for them, because this is the discussion we are currently having, a lot of them have assimilated into English. A number of them are what we call “country-born”, meaning that their background is anglophone and not francophone. They do not have a connection with the French-speaking Metis. It is an anglophone connection.

Can you imagine tomorrow, the Metis Nation of Canada recognizing the Metis Nation in Quebec, what that would mean? That means that we would have to bring back Michif. Because there is Michif-French and Michif-Cree. It can turn any political dynamic on its head. It is like when the First Nations one day decided that their language was their language and to really identify who they are, they had to master it again.

The Metis are in this transition. Now, when the Metis in Saskatchewan or Manitoba come and see us, they tell us that they are eager to have us come and visit because when we come and visit, we will not draw our guns anymore; we will be able to talk.

They understand. But there is resistance to that. It is a matter of repatriating their identity and setting things straight. Identity is also history. And history means connections, family ties. If you go to Saint-Laurent, they speak Michif-French. If you go to Saskatchewan, there are some places, some communities, where they speak Michif-Cree. But it is all Michif. There are also Michif languages assimilated into English.

I am convinced that, if you take all of it — the time, the history, the cultural reconnection — it will all fall into place. I have been there for 25 years, explaining the situation and getting people to talk, getting our people to talk, realizing that I also need to protect our people.

You also need to understand that one thing is important in Quebec. Everyone will say, “Oh, but I have a grandmother in my genealogy, so I am Metis.” That I have difficulty swallowing.

The way I see it, being Metis means that there is a cultural continuity, a link and a bond; there is a history. It is not a matter of money for me because I do not have any. We have been organizing for 25 years, and we do not have a cent. But we are still there. It is not a matter of benefits or taxes, as Mr. Riel said, which is why it is important to take back who we are.

To answer Senator Campbell’s question, we cannot say that tomorrow, we will start a Metis nation in Canada, and anyone who claims to be Metis can “come, give me \$300, we’ll give you a card and away we go.” I am sorry, but I say no, categorically. I will never accept such a thing. I cannot.

pour eux, parce que c'est le dialogue qu'on a présentement, c'est que plusieurs d'entre eux sont assimilés à la langue anglaise. Plusieurs d'entre eux sont ce qu'on appelle des *country-born* c'est-à-dire qu'ils sont de souche anglophone, et non pas de souche francophone. Leur connexion Métis francophone, ils ne l'ont pas. C'est une connexion anglophone.

Pouvez-vous imaginer, demain, le Conseil national des Métis qui reconnaît la nation Métis au Québec au sein du Conseil, ce que ça pourrait vouloir dire? Ça veut dire qu'il va falloir ramener la langue michif, parce qu'il y a le michif français et il y a le michif cri. Ça peut chambarder toute une dynamique politique. C'est comme quand les Premières nations ont décidé, un jour, que leur langue c'était leur langue puis, que pour vraiment identifier ce qu'ils sont, il fallait qu'ils la maîtrisent à nouveau.

Les Métis sont dans cette transition. Présentement, les Métis de la Saskatchewan et du Manitoba, lorsqu'ils viennent nous voir, disent : « on a hâte que vous veniez, parce que quand vous allez arriver, on n'aura plus à sortir des fusils, là on va pouvoir se parler. »

Ils comprennent. Toutefois, il y a une résistance à ce fait. C'est une question de rapatrier et remettre l'heure juste à l'identité. L'identité, c'est l'histoire aussi. Et l'histoire c'est les liens, c'est les liens des familles. Si vous allez à Saint-Laurent, ils parlent le michif français. Si vous allez en Saskatchewan, il y a des endroits, des communautés, où ils parlent le michif cri. Mais c'est tout du michif. Il y a aussi les michifs assimilés à la langue anglaise.

Si vous prenez le tout, avec le temps, l'histoire, la reconnexion culturelle, tout retombera en place, j'en suis convaincu. Voilà 25 ans que je suis là, à expliquer la situation et faire parler les gens, à faire parler nos gens, à m'apercevoir qu'il faut aussi que je protège nos gens.

Il faut que vous compreniez aussi que, au Québec, une chose est importante. Tout le monde dira : « ah, mais j'ai une grand-mère dans ma généalogie, donc je suis Métis. » Qu'elle est difficile à avaler, pour moi, celle-là!

À mon avis, être Métis veut dire qu'il y a une continuité culturelle, un lien et un tissage qui se fait, il y a une histoire. Ce n'est pas pour moi une question d'argent car je n'en ai pas. Voilà 25 ans que l'on s'organise et on n'a pas un sou. Or, nous sommes toujours là. Ce n'est pas une question de bénéfices ou de taxes, comme le disait M. Riel. C'est pourquoi il est si important de reprendre possession de ce que nous sommes.

Pour répondre à la question du sénateur Campbell, on ne peut pas dire que demain on va partir une nation Métis du Canada, et n'importe qui se prétend Métis, « viens t'en, donne-moi 300 \$, on va te donner une carte et tout va aller. » Je m'excuse, mais je dis non catégorique. Je ne pourrai jamais accepter une telle chose. Je ne peux pas.

I have lived, I have been mistreated, I have suffered all kinds of things. I suffered from being Metis all my life. But someone will come and say that they have a grandmother in their background and, voilà, they are Metis? Come on! That person will have to show me and prove it, not just through the genealogy.

In Quebec, Senator Demers, a lot of people recognize that they have Aboriginal ancestors in their background. But the question they need to ask themselves is whether that makes them Metis. That is the difference.

[English]

Senator Sibbeston: I come from the Northwest Territories, which is far away. I come from a Metis family that originally came from the Red River Valley in Manitoba. This is my first encounter with Metis from the far East.

When you look at the way our history developed, as the French and British people came into our country in various parts, invariably they met with First Nations people and after a while got to like each other and mixed. That is kind of the birth of the Metis. It is a phenomenon that happened that is unique to Canada, I think.

In reading history in the North, we have had different explorers from Britain who had come into Canada, generally from the St. Lawrence area. They worked their way west and up to the Northwest Territories. These are people like Mackenzie, and the big river in the north is named after him, and Franklin and Simpson. In the history books, in terms of the group of people that these explorers had, there are some they called Canadians and I just assume these would be the half-breed or the Metis people that the explorers brought with them. They were good and hardy, the courier de bois type of people who were familiar with exploring and willing to go far away from home and be away from their countries for years and years. In our part, we would have seen or heard the Metis who were called Canadian. Am I right in thinking that part of these explorers' groups who were called Canadian were really Metis people from the east, from Upper and Lower Canada, as it were?

[Translation]

Mr. Riel Lachapelle: You are talking about history. Let us say that there are two histories. When we talk about the French and the British, we talk about victories. When we talk about us, we talk about massacres.

There are two histories. It is important to pay attention to the official history books. If we look at the history of Batoche, for example, we would say that it was Prime Minister MacDonald who sent English-speaking troops to subdue the Northwest rebellion. If you take a look at the archives, the first battalions that left to fight the French fact and the Metis in Manitoba were not anglophones. There were two regiments: the Voltigeurs from Quebec and the Fusiliers Mont-Royal, in Montreal, with big

J'ai vécu, je me suis fait taper dessus, j'ai subi toutes sortes de choses. J'ai subi ma métissé toute ma vie. Or, quelqu'un va arriver et dira qu'il a une grand-mère dans sa généalogie et le voilà Métis? Voyons donc! Il faudra qu'il me le démontre et qu'il me le prouve, non pas par sa généalogie.

Au Québec, sénateur Demers, plusieurs personnes reconnaissent qu'ils ont, dans leur généalogie, des antécédents autochtones. Toutefois, la question qu'ils doivent se poser est à savoir si cela fait d'eux des Métis? Voilà la différence.

[Traduction]

Le sénateur Sibbeston : Je viens des Territoires du Nord-Ouest, qui sont très loin. Je viens d'une famille métisse qui, à l'origine, venait de la vallée de la rivière Rouge au Manitoba. C'est la première fois que je rencontre des Métis de l'extrême Est.

Lorsqu'on regarde la façon dont notre histoire s'est développée, au fur et à mesure que les Français et les Anglais sont arrivés dans diverses parties du pays, invariablement, ils ont rencontré les Premières nations et, après un moment, se sont appréciés mutuellement et se sont mélangés. C'est en quelque sorte la naissance du peuple métis. C'est un phénomène qui, je crois, est unique au Canada.

Lorsqu'on lit l'histoire du Nord, nous avons différents explorateurs de l'Angleterre qui sont venus au Canada, généralement dans la région du Saint-Laurent. Ils ont avancé vers l'ouest et sont remontés jusqu'aux Territoires du Nord-Ouest. Ce sont les gens comme Mackenzie — et le fleuve au nord porte son nom — et Franklin et Simpson. Dans les livres d'histoire, il est dit que les groupes de gens que ces explorateurs avaient avec eux comprenaient des personnes appelées les Canadiens, et je suppose que ce serait les Métis que ces explorateurs auraient amenés avec eux. Ils étaient bons et résistants, des personnes du genre « coureurs des bois » qui savaient ce qu'est l'exploration et étaient disposées à partir loin de chez elle et rester loin de leur pays pendant des années et des années. Chez nous, on aurait vu les Métis qui étaient appelés Canadiens, ou entendu parler d'eux. Ai-je raison de penser que certains membres de ces groupes des explorateurs qui étaient appelés Canadiens étaient réellement des Métis de l'Est, du Haut-Canada et du Bas-Canada?

[Français]

M. Riel Lachapelle : Vous parlez d'histoire. Disons qu'il y a deux histoires. Quand il s'agissait des Français et des Anglais, c'étaient des victoires. Quand il s'agissait de nous, c'étaient des massacres.

Il y a deux histoires. Il faut faire attention aux livres d'histoire officiels. Si on regarde l'histoire de Batoche, à titre d'exemple, on dirait que c'était le premier ministre MacDonald qui a envoyé des troupes anglophones pour mater la rébellion du Nord-Ouest. Si vous consultez les archives, les premiers bataillons qui ont quitté pour combattre le fait français et les Métis au Manitoba n'étaient pas anglophones. C'étaient deux régiments, soit celui des Voltigeurs de Québec et le régiment des Fusiliers du Mont-

shows and flags with major pomp from the Société Saint-Jean-Baptiste. It is not Riel who is telling you this. Look at the history books and the archives. The famous flags of the Montreal Société Saint-Jean-Baptiste are currently displayed in the salon of the Voltigeurs of Quebec regiment headquarters.

Could we at some point put the puzzle back together, speak to each other again and discuss things?

To answer Senator Demers' question about how we feel in Quebec, I would say we feel a little cheap. We do not know anymore. We are not Indians; we are not Quebecers. We are Metis. Yes, I speak French, but I can speak to you in Michif because my language is Michif. Where do we fit in this country called Canada?

It is all very well for you to take section 35 out of the Canadian Constitution, which says that Aboriginal peoples are Indians, Inuit and Metis. But where do we fit in there?

Mr. Aubin: We are not Quebecers just because we speak French. The Metis of the Prairies speak English because that is the language of the province. In Quebec, the Innu speak French and not English; the Montagnais speak French and not English. This is because our situation is that we are living side by side with the people of Quebec.

[English]

Senator Sibbston: I certainly do not want to be critical. This was just my idea. This is just an intuitive sort of thing. I get the general feeling that the French were more amenable, or the French are more like the native people, you know. This is just from my life experience.

Historically, when the British came in with the Hudson's Bay Company and so forth, people like Simpson, the Governor, and his nephew, Thomas Simpson — for whom a little town is named in the North because he went up in that area — it seemed that the British interaction with the native people was not as thorough. They did not mix, and they did not marry. Maybe they had mistresses. There are stories about the British having mistresses, but invariably they went back to Britain and left their wives. I get the impression that the French kind of stuck together and were more open to forming relations. It is the same with Scottish people. A lot of the people who came into the west and north, the Hudson's Bay got them from the Orkney Islands, and lot of them were Scottish. Since it was a similar environment, they were very tough. They all intermarried and were willing to marry native people.

I get the impression that the French had very good relations with the native people. Do you find that from your own history and experience?

Royal, à Montréal, avec les coups d'éclats, les drapeaux donnés à grosses pompes par la Société Saint-Jean-Baptiste. Ce n'est pas Riel qui vous le dit. Consultez les livres d'histoire et les archives. Les fameux drapeaux de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal sont présentement exposés dans le salon de l'état-major du régiment des Voltigeurs de Québec.

Pourrait-on, à un moment donné, refaire le casse-tête, se parler encore et s'expliquer?

Pour répondre à la question du sénateur Demers à savoir comment on se sent, nous, au Québec? En bon français, on se sent un peu *cheap*. On ne sait plus. On n'est pas Indiens, on n'est pas Québécois. On est Métis. Oui, je parle le français, mais je peux vous parler en michif parce que ma langue est le michif. Où se placer dans ce pays qui s'appelle le Canada?

Vous avez bien beau sortir l'article 35 de la Constitution canadienne qui dit que les peuples autochtones sont les Indiens, les Inuits, les Métis. Toutefois, où est-ce qu'on se place là-dedans?

M. Aubin : On n'est pas Québécois parce qu'on parle le français. Les Métis des Prairies parlent l'anglais parce que c'est la langue des provinces. Au Québec, les Innus parlent le français et pas l'anglais; les Montagnais parlent le français et pas anglais. C'est parce qu'on vit dans le contexte d'une réalité de cohabitation avec les gens du Québec.

[Traduction]

Le sénateur Sibbston : Je ne cherche certainement pas à être critique. C'est simplement ce que je pensais, une idée intuitive en quelque sorte. Je retire l'impression générale que les Français étaient plus ouverts, ou que les Français sont plus proches des Autochtones, vous savez. C'est seulement ma propre impression.

Historiquement, quand les Britanniques sont arrivés avec la Compagnie de la Baie d'Hudson, entre autres, et des gens comme le gouverneur Simpson et son neveu, Thomas Simpson — pour qui une petite ville dans le Nord a été nommée parce qu'il est allé dans cette région —, il semble que l'interaction entre les Britanniques et les Autochtones n'était pas aussi poussée. Ils ne se sont pas mélangés, et ils ne se sont pas mariés les uns les autres. Ils ont peut-être eu des maîtresses. On a entendu des histoires de Britanniques qui avaient des maîtresses, mais, invariablement, ils retournaient en Angleterre et laissaient leurs femmes. J'ai l'impression que les Français sont restés plus proches et étaient plus ouverts à l'établissement de liens. Il en va de même avec les Écossais. Dans le cas de bon nombre de ceux qui sont venus dans l'Ouest et dans le Nord, la Compagnie de Baie d'Hudson est allée les chercher aux îles Orcades, et plusieurs d'entre eux étaient écossais. Comme l'environnement était fort semblable, ils étaient très résistants. Ils ont tous fait des mariages mixtes et étaient disposés à épouser des Autochtones.

J'ai l'impression que les Français avaient de très bonnes relations avec les Autochtones. En déduisez-vous autant de votre histoire et de votre expérience?

[Translation]

Mr. Riel Lachapelle: Unfortunately not. We are much more accepted these days in Quebec, but the anglophones have always been more open to us than the francophones, even in the past. It is important to say that. There was the chauvinistic attitude came from the French.

The Catholic Church, which is the Société Saint-Jean-Baptiste, was against the Metis in Manitoba. Today, anglophones are much more open than francophones in Quebec, especially when it comes to sovereignty. We do not agree at all. We are here. Without getting into a political debate, we are not pleased about this.

These days, Quebec knows that there is the Metis fact in Quebec, and they shut us up and do not want to recognize us. We went there. But to clearly answer your question, the openness — and I do not want to say that it has always been perfect — from the anglophones has always been by far better than from the francophones.

Mr. Aubin: For political reasons.

[English]

Senator Raine: Thank you for sharing your stories and your history, which I find fascinating. I am not surprised, because I knew all along that the voyageurs and explorers who came out and settled the West came from Quebec and came from a very strong people. It only made sense to me that these people were special because they had the best of two cultures. I congratulate you for continuing with your culture and having so much passion for it.

At the end of this study, we will write a report with recommendations. I am becoming more and more convinced that our recommendations are not about entitlements and registries and things, but about the culture and the importance of the culture and the history. Somehow this history has to get celebrated in all of Canada, which is not the case or has not been the case. When I grew up and went to school, for instance, there was maybe a half a page in my Grade 8 textbook about Metis people — really nothing — and now I recognize that the founders of most settlements in British Columbia were Metis.

I want to ask a few questions that we have been asking along the way. I would like an overview of your organization. How many members do you have? Do you have a membership criteria and do you have a registry of members?

Mr. Aubin: Yes.

Senator Raine: How many members do you have?

Mr. Aubin: Roughly 2,000. That includes adults and children.

Senator Raine: What are the membership criteria for the Métis Nation Québec?

[Français]

M. Riel Lachapelle : Malheureusement non. Aujourd'hui, au Québec, nous sommes beaucoup plus acceptés, mais les anglophones ont toujours été beaucoup plus ouverts vis-à-vis nous que les francophones, même dans le passé. Il ne faut pas se le cacher. Il y avait l'aspect chauvin des Français.

L'église catholique, qui est la Société Saint-Jean-Baptiste, était contre les Métis au Manitoba. Aujourd'hui, il y a beaucoup plus d'ouverture de la part des anglophones que des francophones au Québec, surtout dans un contexte de souveraineté. On ne s'entend pas du tout. Nous sommes ici. Sans entrer dans un débat politique, nous ne voyons pas cela d'un bon œil.

Aujourd'hui, le Québec sait qu'il y a le fait Métis au Québec et il nous tasse et ne veut pas nous reconnaître. Nous sommes rendus là. Mais pour répondre clairement à votre question, les ouvertures — et je ne dis pas qu'elles ont toujours été parfaites — du côté anglophone ont toujours été meilleures et de loin que celles du côté francophone.

M. Aubin : Pour des raisons politiques.

[Traduction]

Le sénateur Raine : Merci de nous avoir présenté votre vécu et votre histoire, que je trouve fascinante. Cela ne me surprend pas, parce que j'ai toujours su que les voyageurs et les explorateurs qui sont venus s'installer dans l'Ouest venaient du Québec et venaient d'un peuple très fort. Cela me semblait tout à fait logique que ces personnes soient spéciales, parce qu'elles avaient le meilleur de deux cultures. Je vous félicite de continuer à maintenir votre culture et à la chérir avec passion.

À la fin de cette étude, nous produirons un rapport avec des recommandations. Je commence à être de plus en plus convaincu que nos recommandations ne porteront pas sur les droits, les registres et autres choses du genre, mais porteront plutôt sur la culture et l'importance de la culture et de l'histoire. Il faut que cette histoire soit célébrée dans tout le Canada, ce qui n'est pas le cas ou n'a pas été le cas jusqu'à présent. Quand j'étais à l'école, par exemple, mon livre de la huitième année avait peut-être une demi-page sur le sujet des Métis — vraiment rien —, et je reconnais maintenant que les fondateurs de la plupart des colonies de Colombie-Britannique étaient des Métis.

J'aimerais poser certaines questions que nous avons posées aux témoins jusqu'à présent. J'aimerais un survol de votre organisation. Combien de membres avez-vous? Avez-vous des critères d'appartenance et avez-vous un registre des membres?

M. Aubin : Oui.

Le sénateur Raine : Combien de membres avez-vous?

M. Aubin : Environ 2 000. Cela inclut les adultes et les enfants.

Le sénateur Raine : Quels sont les critères d'appartenance de la Nation Métis Québec?

Mr. Aubin: We have a citizenship code, so it will be quite exhausting to go through the details of it, but it is all based on family clans. We know our families; we know who we are and we go from there. As you know, regulations sometimes required more in the past. We are trying to get away from that as we start to understand that genealogy will not resolve anything on our own identity. Our own identity is that when we know who we are and who our family clans are, and I think that is what we are leaning towards now.

Senator Raine: Do you have membership cards, or do you just know who you are?

Mr. Aubin: We have citizenship cards, yes, and it is once in a lifetime; it is not something that you have to renew. It is not a membership. It is citizenship.

Senator Raine: With the young people, you teach them about what it is to be a Metis citizen?

Mr. Aubin: That is right.

Senator Raine: That is great. Your organization engages in activity to promote and protect Metis culture, does it not?

Mr. Aubin: That is right.

Senator Raine: Give an example of some cultural activities you do.

Mr. Aubin: First, we have no funding, so we are self-served. We do the things we have always been doing. If we have to organize something, we mobilize our people. The cooks do some things and others do the shelters. We do not have hotels, so we build lodges in the bush. That is what we do. When we have our gatherings, we do it around a fire outside in the bush. People bring food and we have our meetings that way. Whatever paper and pencils we have, we try to use. We go with consensus all the time.

This is one aspect of what we do, and we do other things. We participate in festivities when we can, because it is very difficult for us to travel outside, for example, to do something because the cost for gas and so on is phenomenal. We are very selective and we try to protect that. When we are invited, we go and do it.

Senator Raine: Is there a place that is special for regular gatherings?

Mr. Aubin: We now have a place near Quebec City, in St. Raymond de Portneuf. You can see it on our website.

The Chair: I have to cut you off, senator. I have two more questioners and we are closing this off in five minutes for the next witness.

Senator Campbell: I will not go again.

M. Aubin : Nous avons un code de citoyenneté; ce serait assez laborieux d'entrer dans tous les détails, mais ce code est fondé sur les clans familiaux. Nous connaissons nos familles; nous savons qui nous sommes et nous partons de là. Comme vous le savez, les règlements exigent quelquefois plus de détails sur le passé. Nous tentons de nous éloigner de cela, car nous commençons à comprendre que la généalogie ne réglera rien en ce qui concerne notre identité. Notre propre identité repose sur qui nous savons que nous sommes et qui sont nos clans familiaux. C'est vers cela, je crois, que nous nous dirigeons maintenant.

Le sénateur Raine : Avez-vous des cartes de membre, ou vous savez simplement qui vous êtes?

Mr. Aubin : Nous avons des cartes de citoyenneté, oui, et elles sont valides pour la vie; ce n'est pas quelque chose que vous devez renouveler. Nous ne sommes pas des membres, mais des citoyens.

Le sénateur Raine : Et aux jeunes, leur enseignez-vous ce que cela signifie d'être un citoyen métis?

M. Aubin : Absolument.

Le sénateur Raine : C'est très bien. Votre organisation participe à des activités visant à promouvoir et à protéger la culture métisse, n'est-ce pas?

M. Aubin : C'est exact.

Le sénateur Raine : Donnez-nous un exemple de certaines activités culturelles que vous menez.

M. Aubin : Tout d'abord, nous ne recevons aucun financement; par conséquent, nous sommes autonomes. Nous faisons ce que nous avons toujours fait. Si nous devons organiser quelque chose, nous mobilisons les gens. Les cuisiniers font certaines choses, et d'autres bâissent les abris. Nous n'avons pas d'hôtels, donc nous bâisissons des huttes dans la nature. C'est ce que nous faisons. Quand nous avons nos rassemblements, nous les faisons autour d'un feu dans la nature. Les gens apportent de la nourriture et nous tenons nos réunions ainsi. Nous essayons d'utiliser le papier et les crayons dont nous disposons. Nous fonctionnons toujours selon le principe du consensus.

Nous faisons cela, et d'autres choses aussi. Nous participons aux festivités quand nous le pouvons, car il nous est très difficile de voyager, par exemple à cause du prix exorbitant de l'essence, entre autres. Nous sommes très sélectifs et nous cherchons à préserver cela. Quand nous sommes invités, nous y allons et nous participons.

Le sénateur Raine : Y a-t-il un endroit particulier réservé pour les rassemblements réguliers?

M. Aubin : À l'heure actuelle, nous avons un endroit près de Québec, à St-Raymond de Portneuf. Vous pouvez le voir sur notre site Web.

Le président : Je dois vous interrompre, madame la sénatrice. J'ai deux autres personnes qui veulent poser des questions et nous arrêtons dans cinq minutes pour le témoin suivant.

Le sénateur Campbell : Je ne parlerai pas de nouveau.

Senator Raine: Who owns the place identified?

Mr. Aubin: It is private land. It is basically my land and someone else's — a friend's land and a neighbour's. We have about 50 acres.

Senator Raine: Without funding, you manage to keep coming together and celebrating?

Mr. Aubin: Yes.

Senator Raine: I congratulate you for that and I am very happy to hear that. Thank you very much.

The Chair: I apologize. Senator Meredith from Ontario came in late and I forgot to mention it. He is the next questioner.

Senator Meredith: Thank you so much, gentlemen, for appearing before us this evening. I was intrigued and impressed, Mr. Lachapelle, by the Back to Batoche gathering this summer in Saskatchewan. I was exposed to it as someone participating with the members of this committee in order to learn what transpired with Louis Riel and so forth. There is a spirit of coming together.

The Constitution Act, 1982, recognized the Metis people as part of the Aboriginal recognition. What do you think the effects of this recognition have been to the Metis people?

[Translation]

Mr. Riel Lachapelle: To my knowledge, when this happened in 1982, under the Constitution Act, I was in politics, in an organization called the Laurentian Alliance of Metis and Non-Status Indians. When we learned that it was Prime Minister Pierre Elliott Trudeau who had included section 35, we were flabbergasted. We did not believe it. It was a blessing from above, a shock. Finally!

Things evolved politically. There was a rupture with the Native Council of Canada. There was Bill C-31 which wrecked that vision, and we took back our identity. And 20 years later, we are starting to speak with our young people in the west.

I will give you a very brief example, and this may answer Senator Raine's question with respect to our nationality and our affiliation. We would like to define our membership. We spoke about a Gariépy. When we met with the people in Saskatchewan, that Gariépy, who was from the Quebec Metis nation, had the Batoche photo showing the prisoners. It is currently exhibited at the National Library.

You see the Indians, you see Big Bear, Poundmaker; you see the Metis with chains on their feet, and he said, "There, that is a Gariépy. Those are my three uncles! It was my grandfather's brothers who were there." Do you understand?

When we presented these documents to the people of Saskatchewan, they said, "Hey, that is true." There is a Metis nation emerging. We come back to section 35, and we are starting to present ourselves as such. This is why we are here, Mr. Aubin and I, to tell you about this. You tell from how we are speaking

Le sénateur Raine : À qui appartient cet endroit?

M. Aubin : C'est une terre privée. C'est un terrain qui m'appartient et appartient à quelqu'un d'autre — un ami et voisin. Nous avons environ 50 acres.

Le sénateur Raine : Sans financement, vous arrivez à vous rassembler et à célébrer?

M. Aubin : Oui.

Le sénateur Raine : Je vous en félicite et je suis très heureuse de l'entendre. Merci beaucoup.

Le président : Je m'excuse, le sénateur Meredith de l'Ontario est arrivé en retard et j'ai oublié de le mentionner. Il est la prochaine personne à poser des questions.

Le sénateur Meredith : Merci beaucoup, messieurs, de venir nous parler ce soir. J'ai été intrigué et impressionné, monsieur Lachapelle, par le rassemblement « Retour à Batoche » cet été en Saskatchewan. J'y ai été exposé parce que j'y suis allé en tant que membre du comité pour en apprendre davantage au sujet de Louis Riel et ainsi de suite. Il y a un certain esprit de réunion.

La Loi constitutionnelle de 1982 reconnaît que les Métis font partie des Autochtones reconnus. Quelles ont été, d'après vous, les répercussions de cette reconnaissance pour les Métis?

[Français]

M. Riel Lachapelle : À ma connaissance, lorsque cela est arrivé, en 1982, selon la Loi Constitutionnelle, j'étais justement dans le milieu politique, dans une organisation qui s'appelle l'Alliance laurentienne des Métis et Indiens sans statut. Lorsque nous avons appris que c'était le premier ministre Pierre Elliott Trudeau qui avait inclus l'article 35, nous avons été estomaqués. On ne le croyait pas. Cela a été une bénédiction du ciel, un choc. Enfin!

Il s'est passé une évolution sur le plan politique. Il y a eu des ruptures avec le Native Council of Canada, il y a eu la Loi C-31 qui a bousillé cette vision, et on a repris notre identité, et 20 ans plus tard, on commence à parler avec nos jeunes de l'Ouest.

Je vous donne un exemple très court, et cela répondra peut-être à la question du sénateur Raine quant à notre nationalité ou notre affiliation. Nous voulions définir notre appartenance. On parlait d'un Gariépy. Quand nous avons rencontré les gens de la Saskatchewan, le Gariépy, qui était de la nation métis du Québec, avait la photo de Batoche où on montre les prisonniers et qui est présentement exposée à la Bibliothèque nationale.

On voit les indiens, on voit Big Bear, Poundmaker, on voit les Métis avec les chaînes aux pieds, et il dit : « Ça, c'est un Gariépy, ce sont mes trois oncles! Ce sont les frères de mon grand-père qui étaient là ». Comprenez-vous?

Quand on a présenté ces documents aux gens de la Saskatchewan, ils ont dit « hey, c'est vrai, là ». Il y a une émergence de la nation métisse comme telle. On revient à la notion de l'article 35, nous commençons à apparaître comme tels. C'est la raison pour laquelle nous sommes ici, M. Aubin et moi,

that we are moved and that we are proud. And, because of section 35, that was a miracle for us. That was the start. And we thank you for that.

Mr. Aubin: That is a very good question.

[English]

What it did is it was just like a dream come true. How I could say it to you is that I will say something, and I do not like saying this but I have to say it because it is part of my process.

Senator Meredith: As long as it is clean.

Mr. Aubin: Maybe I will not say that here today, but I will say this. I tried to become an Indian. In order for me to be recognized as an Aboriginal person I had to surrender my identity at one time. However, when that came in, it gave me new hope, new faith. I hoped to the point that when we started working with organizations such as the NCC, again we were losing the Metis agenda. I said, no, not again. I said we have to organize as Metis, so we have to create a confederacy within the Metis, a Metis confederacy within the Métis National Council. We did that. We did that because we wanted to bring a Metis agenda. Then we realized it was very hard to do that with First Nation people because they have their own things. They were all in Bill C-31.

In Quebec we did the same thing, so we realized we have to organize the Metis nation. Let us stop calling the names. We are a nation of people; we are a Metis people, Metis nation. We did that.

It gave us hope that we did not have to become Indian. I became a chief of a First Nation community in Quebec. I helped to reorganize the Maliseet Nation of Quebec, the nation of my father. It did not make me a Maliseet. I felt so bad when my grandmother asked me, "What are you doing? You are not a First Nation person; you are Metis. Remember that. If your grandfather was there, he would be really upset with you."

That is when I understood. I am very emotional right now because you are bringing back what I had to suffer to get through all this. Now I can smile and say there is hope. I know that the Métis National Council, when they understand the importance of bringing aboard the Métis Nation of Quebec among their ranks, they have to. They cannot not do it. What did this Constitution do to us? It divided us for a little while, but now it is bringing us all back together.

The Chair: I have one more questioner. It will be a short one, and hopefully a short response, as we do have another witness.

pour vous faire part de cela; vous voyez, à la façon dont nous en parlons, que nous sommes émus, et que nous sommes fiers. Et, à cause de l'article 35, cela a été un miracle pour nous. Cela a été le début. Et nous vous en remercions.

M. Aubin : C'est une très bonne question.

[Traduction]

Les répercussions ont été comme un rêve qui se réalise. Je pourrais vous le dire d'une certaine façon, et je n'aime pas le dire ainsi, mais il faut que je le dise, car cela fait partie de ma démarche.

Le sénateur Meredith : Dans la mesure où c'est propre.

M. Aubin : Je ne le dirai peut-être pas ici aujourd'hui, mais je dirai ceci. J'ai essayé de devenir un Indien. Pour pouvoir être reconnu comme un Autochtone, j'ai dû, à un moment donné, renoncer à mon identité. Cependant, quand la loi a accordé cette reconnaissance, j'ai eu un renouveau d'espoir. J'ai espéré, jusqu'au moment où, quand nous avons commencé à travailler avec des organismes comme le CNAC, nous avons perdu de vue, une fois de plus, le point de vue métis. J'ai dit non, nous ne recommencerons pas. Nous devons nous organiser en tant que Métis, nous devons créer une confédération de Métis, avec le Ralliement national des Métis. C'est ce que nous avons fait. Nous l'avons fait parce que nous voulons voir la réalisation des objectifs métis. Ensuite, nous nous sommes rendu compte que c'était quelque chose de très difficile à faire avec les Premières nations, parce que celles-ci ont leurs propres outils. Elles étaient toutes avec le projet de loi C-31.

Au Québec, nous avons fait la même chose; il nous a paru nécessaire d'organiser la nation Métis. Arrêtons de jouer avec les noms. Nous sommes la nation d'un peuple, nous sommes un peuple métis, une nation métisse. C'est ce que nous avons fait.

Cela nous a donné l'espoir de ne pas avoir à devenir Indien. Je suis devenu chef d'une collectivité de Première nation au Québec. J'ai aidé à restructurer la nation Malécite du Québec, la nation de mon père. Cela n'a pas fait de moi un Malécite. Je me suis senti si mal quand ma grand-mère m'a demandé : « Qu'est-ce que tu fais? Tu n'es pas un membre d'une Première nation; tu es un Métis. Ne l'oublie pas. Si ton grand-père était là, il serait très fâché. »

C'est alors que j'ai compris. Je suis très bouleversé maintenant, parce que vous me faites revenir sur ce que j'ai dû souffrir pour passer à travers tout cela. Je peux maintenant sourire et dire qu'il y a espoir. Je sais que quand le Ralliement national des Métis comprendra l'importance d'amener la Nation Métis Québec à se joindre à lui, il devra le faire. Il ne pourra pas ne pas le faire. Qu'est-ce que cette Constitution nous a fait? Elle nous a divisés pendant un certain temps mais, maintenant, elle nous rassemble à nouveau.

Le président : Une autre personne a une question à poser. Il va falloir qu'elle soit courte et que sa réponse soit courte, car nous avons un autre témoin à entendre.

Senator Patterson: Mr. Aubin, you mentioned the membership request with the Métis National Council. I understand that the Quebec Métis Nation requested membership in a letter of 2008 to President Clem Chartier.

Mr. Aubin: That is right.

Senator Patterson: You are optimistic it will happen. Have there been discussions? Where are you at with that request?

Mr. Aubin: We sent this letter on principle. When you are in politics, you do not go backwards; you go forward. We not only wrote that letter in French and English, but also in Michif. We got an answer from them and we realized that they were not ready to look at it right away.

I do not blame the Métis National Council, because they remembered our presentation at the royal commission in 1993. They remembered that we did not follow them when they split from the Native Council of Canada.

We were caught in a Catch-22. We were caught entre l'arbre et l'écorce when we were at the NCC. Most of the organization was under the control of First Nations people and Bill C-31 or non-status Indians wanting to reach their status.

Remember what I just told you; we made mistakes in the past. It is un chemin de parcours; ce sont des erreurs de parcours. Now we realize that we can send a letter to the president of the Métis National Council, but there are also others. There is the Métis Nation of Saskatchewan and the Métis Nation of Alberta, and there are also communities. The best way is to start from the bottom and go up, so we changed our plan and went from the bottom up.

We started to initiate a conversation with the Desjarlais in St. Laurent and with the president of Métis Nation of Saskatchewan and other people who had always seen us around. That is how we did it. Where it is at is that it will happen. One way or the other, I know it will happen, because they need us. They cannot disconnect themselves from us.

The Chair: Thank you very much for your presentation, Mr. Aubin and Mr. Lachapelle. We truly appreciate you finding the time to be here tonight, and thank you to the committee for the questions. We will take a five-minute break to allow these witnesses to leave and the new ones to move to the table.

Senator Sibbston: I want to recognize Bob Stevenson who was at one time the president of N.W.T. Metis and is now living in Akwesasne.

The Chair: Our next witness comes to us from the Métis Nation of Canada. We welcome Bryce Douglas Fequet, founder of the Métis Nation of Canada.

Le sénateur Patterson : Monsieur Aubin, vous avez mentionné la demande d'affiliation au Ralliement national des Métis. Si j'ai bien compris, Nation Métis Québec a demandé l'affiliation dans une lettre au président Clem Chartier en 2008.

M. Aubin : C'est exact.

Le sénateur Patterson : Vous avez espoir que cela se produira. Y a-t-il eu des discussions? Où en êtes-vous avec cette demande?

M. Aubin : Nous avons envoyé cette lettre par principe. Quand on est en politique, on ne recule pas, on avance. Nous avons rédigé cette lettre non seulement en français et en anglais, mais aussi en michif. D'après la réponse que nous avons reçue, nous nous sommes rendu compte qu'il n'était pas prêt à envisager cela tout de suite.

Je ne blâme pas le Ralliement national des Métis de s'être souvenu de notre présentation à la commission royale en 1993. Ils n'ont pas oublié que nous ne les avons pas suivis quand ils se sont séparés du Conseil national des Autochtones du Canada.

Nous étions entre le marteau et l'enclume, entre l'arbre et l'écorce quand nous étions au CNAC. La majorité de l'organisation était contrôlée par les Premières nations et le projet de loi C-31, ou les Indiens non inscrits qui voulaient obtenir leur statut.

Rappelez-vous ce que je viens de vous dire; nous avons commis des erreurs par le passé. C'est un chemin de parcours; ce sont des erreurs de parcours. Nous savons maintenant que nous pouvons envoyer une lettre au président du Ralliement national des Métis, mais il y en a d'autres aussi. Il y a la Métis Nation of Saskatchewan et la Métis Nation of Alberta, ainsi que d'autres collectivités. Le meilleur moyen est de commencer par le bas et de remonter; nous avons donc changé notre démarche et remontons du bas.

Nous avons entamé une conversation avec les Desjarlais de St-Laurent et avec le président de la Métis Nation of Saskatchewan, ainsi que d'autres personnes qui nous ont toujours reconnus. C'est ainsi que nous avons procédé. Nous savons que cela va se réaliser. D'une façon ou d'une autre, cela va se réaliser, parce qu'ils ont besoin de nous. Ils ne peuvent se distancer de nous.

Le président : Merci beaucoup de votre présentation, monsieur Aubin et monsieur Lachapelle. Nous apprécions beaucoup que vous ayez pris le temps de venir ici ce soir. Je remercie aussi le comité pour les questions. Nous allons faire une pause de cinq minutes pour permettre à ces témoins de quitter et aux nouveaux témoins de s'avancer à la table.

Le sénateur Sibbston : J'aimerais souligner la contribution de Bob Stevenson qui a été, à un moment donné, le président du groupe des Métis des Territoires du Nord-Ouest et qui vit maintenant à Akwesasne.

Le président : Notre prochain témoin nous vient de la Métis Nation of Canada. Souhaitons la bienvenue à Bryce Douglas Fequet, fondateur de la Métis Nation of Canada.

If you have opening remarks, please proceed, and we will follow up with questions.

Bryce Douglas Fequet, Founder, Métis Nation of Canada: I am honoured to be among you most distinguished people who have done so much to better our country.

I would first like to say thanks to our grandmothers. Without them, we would not be here. My grandmother delivered me into this world. I was not born in a hospital; I was born at home.

I would like to give thanks to the First Nations and the Inuit people. They were the indigenous people of this country prior to European occupation. After that, the Metis people became who we are, and I think we have come a long way. There have been many struggles in the past, but moving forward it is all about cooperation and working together to find good resolutions and solutions that will benefit all people of Canada, including the Metis, First Nations and Inuit.

My mom is a proud Canadian, and she identifies as a Canadian. I identify as a Metis Canadian with Inuit bloodlines.

One week from today will be my fifty-fourth birthday. I just called my dad and said, "Dad, do you remember what happened on the day I was born?" He said, "Yes. I brought home one porcupine, two rabbits and seven partridges."

I live in a remote part of Quebec, Basse-Côte-Nord, right on the Labrador border. We still have no roads. We can no longer go out and collect sea gull eggs. We had no chickens, and we used to eat sea gull eggs in the spring. We would eat porcupine, beaver, muskrat, squirrels and birds, but today it is illegal for us to do any type of harvesting because of the rules and regulations that are imposed by the Government of Canada and the Government of Quebec.

That is who I am. I choose to identify myself as a Metis Canadian, and I am very proud to be a Metis Canadian. I have given you a red booklet. I wanted to share this with you because it is important for me that you know where the Métis Nation of Canada came from.

I am a stonemason by trade. I have worked in Alberta, British Columbia and the Maritimes. It is more difficult to work in Quebec because you need a CCQ card, but I found a job in Quebec. I am the mayor of my municipality.

[Translation]

I am the prefect for the Golfe-du-Saint-Laurent RCM.

Si vous avez une déclaration, allez-y, monsieur, puis, nous passerons aux questions.

Bryce Douglas Fequet, fondateur, Métis Nation of Canada : C'est un honneur que d'être parmi vous, mesdames et messieurs qui avez tant fait pour notre pays.

J'aimerais commencer par remercier nos grands-mères. Sans elles, nous ne serions pas ici. C'est ma grand-mère qui m'a accueilli dans ce monde. Je ne suis pas né dans un hôpital. Je suis né à la maison.

J'aimerais aussi remercier les Premières nations et les Inuits. Ils étaient les Autochtones dans ce pays avant l'occupation européenne. Après cela, les Métis sont devenus qui nous sommes, et j'estime que nous avons fait beaucoup de chemin. Nous avons eu beaucoup de luttes, par le passé, mais à compter de maintenant, l'essentiel est de coopérer et de collaborer pour trouver les bonnes solutions qui seront à l'avantage de tous les peuples du Canada, y compris les Métis, les Premières nations et les Inuits.

Ma maman est une fière Canadienne, et elle s'identifie ainsi. Pour ma part, je m'identifie en tant que Canadien Métis avec une lignée inuit.

Dans une semaine exactement, j'aurai 54 ans. J'ai appelé mon père et je lui ai demandé : « Te souviens-tu de ce qui est arrivé le jour où je suis né? » Il a répondu : « Oui. J'ai ramené à la maison un porc-épic, deux lapins et sept perdrix. »

Je vis dans une région éloignée du Québec, la Basse-Côte-Nord, juste à la frontière du Labrador. Nous n'avons toujours pas de routes. Nous ne pouvons plus aller ramasser des œufs de mouette. Nous n'avions pas de poule, et nous mangions des œufs de mouette au printemps. Nous mangions des porcs-épics, des castors, des rats musqués, des écureuils et des oiseaux; cependant, aujourd'hui, il nous est interdit de procéder à quelque récolte que ce soit en raison des règles et règlements imposés par le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec.

Voilà qui je suis. Je choisis de m'identifier en tant que Canadien Métis et je suis très fier d'être Canadien Métis. Je vous ai remis un livret rouge. Je voulais partager cela avec vous parce qu'il est important pour moi que vous sachiez quelle est l'origine de la Métis Nation of Canada.

Je suis maçon en pierres de métier. J'ai travaillé en Alberta, en Colombie-Britannique et dans les Maritimes. Il est plus difficile de travailler au Québec, parce qu'on a besoin d'une carte de la CCQ, mais j'ai trouvé un emploi au Québec. Je suis le maire de ma municipalité.

[Français]

Je suis le préfet de la MRC du golfe Saint-Laurent.

[*English*]

I decided that in order for me to be at home near my mom and dad I needed a job, and the only job I could find was working in politics trying to better my people, so that is what I chose to do. It was a bit of a fight but, like any challenge in life, we do what we have to do to pay the bills to look after our families.

I am very proud to represent my municipality, the municipality of Bonne-Espérance with a population of 842, which includes Middle Bay, Rivière-St. Paul and Old Fort. Old Fort has some historical value. It is where Jacques Cartier landed in 1534. It is a relatively unknown sector of our country, but it has the oldest history in our country.

Outside my village, there is an island called Eskimo Island. I do not know the date of it, but there was a battle fought there between the Montagnais Indians with the French and the Inuit, and 1,000 Inuit lost their lives in that single battle. The next major battle happened in Battle Harbour in Labrador, and that was the turning point for the Inuit people, because they were defeated. They did not have guns. They just had spears and arrows.

My good friend Mr. Aubin was here previously. I know him very well. I have worked with him. I have worked with Bob Stevenson. Bob has guided me in many different directions. I have sought advice from other people to guide me on my journey. I do not know where it will take me, but I know today it brought me here.

The Métis Nation of Canada came about because of some frustration on my part. I have a citizenship with the Metis nation of Quebec, but we are not recognized in Quebec. I took my citizenship card with me. My first card I received — I will back up a bit — I received my first Aboriginal Status card from OMAA. I am sure you are familiar with OMAA. I was proud to get that certificate of Aboriginal status and I cried when I got it. I keep it in my pocket; but when I decided to leave Ontario and go back to Quebec, I was told, “You have to give that card up. You have to join the Native Alliance of Quebec.” They said I had to give up my Aboriginal status card with OMAA. I said, “No, I do not. I am very proud of that card.”

Things did not work out well with NAQ, so I discovered Claude Aubin, the Quebec Métis Nation, and I joined with them to see if I could help my people using that organization, and we did. I helped to register over a thousand members with Quebec Métis Nation of the Lower North Shore to gain their Aboriginal status through genealogy work.

However, things were not moving the way I wanted them to go. In 2008-09, I went out west to work. I am a stonemason by trade. Out west I saw all the things that the Metis people were doing. I was so excited to see the different energy, the advertising on the

[*Traduction*]

J'ai décidé que, pour rester chez nous, proche de mon père et de ma mère, j'avais besoin d'un emploi et le seul emploi que j'ai pu trouver a été en politique, à tenter d'améliorer le sort de mon peuple, et c'est ce que j'ai choisi de faire. Ça n'a pas été facile, mais comme tout défi dans la vie, on fait ce qu'il faut pour payer les factures et prendre soin de nos familles.

Je suis très fier de représenter ma municipalité, la municipalité de Bonne-Espérance, qui a une population de 842, incluant Middle Bay, Rivière-St-Paul et Vieux-Fort. Vieux-Fort a un certain cachet historique. C'est là où Jacques Cartier a atterri en 1534. C'est un secteur relativement inconnu de notre pays, mais il a l'histoire la plus ancienne.

Pas loin de mon village, il y a une île appelée Île Eskimo. Je ne sais pas quelle était la date exactement, mais il y a eu là une bataille entre les Indiens Montagnais, les Français et les Inuits, et 1 000 Inuits ont péri au cours de cette bataille. La bataille importante suivante s'est déroulée à Battle Harbour, au Labrador, et a marqué le point de non-retour pour les Inuits, car ils ont été vaincus. Ils n'avaient pas d'armes à feu, ils n'avaient que des lances et des flèches.

Mon ami M. Aubin était ici avant moi. Je le connais très bien. J'ai travaillé avec lui. J'ai travaillé avec Bob Stevenson. Bob m'a guidé à de nombreuses occasions. J'ai demandé conseil à d'autres personnes pour me guider dans mon parcours. Je ne sais pas où ce parcours va me mener, mais aujourd'hui, il m'a amené ici.

La naissance de la Métis Nation of Canada a été motivée par une certaine frustration de ma part. Je suis citoyen de Nation Métis Québec, mais nous ne sommes pas reconnus au Québec. J'ai reçu ma première carte... Je vais faire un léger retour en arrière. J'ai reçu ma première carte d'Autochtone de l'Association des Métis autochtones de l'Ontario. Je suis sûr que vous connaissez cette association. J'étais fier d'obtenir ce certificat attestant de mon statut d'Autochtone et j'ai pleuré quand je l'ai reçue. Je la garde sur moi. Cependant, quand j'ai décidé de quitter l'Ontario et de retourner au Québec, on m'a dit : « Tu dois abandonner cette carte. Tu dois adhérer à l'Alliance autochtone du Québec. » On m'a dit qu'il fallait que je renonce à ma carte d'Autochtone de l'Association des Métis autochtones de l'Ontario. J'ai répondu : « Non, je ne le ferai pas. Je suis très fier de cette carte. »

Les choses ne se sont pas bien passées avec l'AAQ; puis, j'ai découvert Claude Aubin, la Nation Métis Québec, et j'y ai adhéré pour voir si je pouvais aider les miens à l'aide de cette organisation. C'est ce qui est arrivé. J'ai aidé plus de 1 000 personnes à adhérer à Nation Métis Québec de la Basse-Côte-Nord pour obtenir leur statut d'Autochtone au moyen de la généalogie.

Cependant, les choses n'allait pas comme je le voulais. En 2008-2009, je suis allé travailler dans l'Ouest. Je suis maçon en pierres de profession. Dans l'Ouest, j'ai vu toutes les choses que les Métis faisaient. J'ai été enthousiasmé par l'énergie différente et

radio to go get training for a trade and get an education. It sounded great, but in Quebec there was silence.

I came home in November 2008. I got on my computer and I did a Google search for Métis Nation of Canada. There was no Métis Nation of Canada. There was the Métis National Council, which I am quite familiar with, and the Congress of Aboriginal People. I know all the organizations that are there. I thought, if there can be a Métis Nation of Quebec, there can be a Métis Nation of Ontario; the Labrador Metis Nation has changed its name; there is the B.C. Métis Nation; now we have the B.C. Métis Federation. Why do we not have a Métis Nation of Canada, so that all people, from all parts of Canada, could be joined together in unity and work together for the same purpose?

I got on my computer and I did a search with Corporations Canada. I paid \$22 or \$21 for the title, Métis Nation of Canada. I had 90 days in which to fill out my application, submit my bylaws and send them in with a \$200 cheque payable to the Receiver General for Canada, which I did. At the end of 45 days, I called Corporations Canada, because they had cashed my cheque, but I did not have an answer. I got to speak to the examiner and there were some deficiencies in my bylaws. We worked together; we changed the deficiencies in my bylaws. I mailed them back to Corporations Canada. On March 16, 2009, retroactive to January 21, 2009, I received, as you see in the document, our letters patent for the Métis Nation of Canada. That is how the Métis Nation of Canada came to be in a legal sense.

Since then, we have done a little website. I have managed to do this without much money. I do not make a lot of money, but I do steal a little money from my piggy bank now and then. I just put it out there. I put our website on the Aboriginal Canada Portal and people started getting in touch with me from all across Canada. Today we have people joining the Métis Nation of Canada, not just from all across Canada, but even from the United States of America, people who were born and lived in Canada but now work in the United States. There is one common thread in all these people: They are proud of who they are. Most of those who joined the Métis Nation of Canada are working people. There has been the odd one who says, "If I get my card, I do not have to pay taxes, right?" No, sorry. There are some people who say, "If I get my card, I can hunt and fish, right?" Sorry, no.

We live in a democracy and there have to be rules and regulations. I believe in fairness to all people. If you do not take care of your resource, you will find you have no resource. I came from the Lower North Shore of Quebec where I saw almost the extermination of the cod fishery. Now they are fishing pelagic

la publicité à la radio encourageant les gens à se former à un métier et à s'instruire. C'était merveilleux à entendre, mais au Québec, c'était le silence.

Je suis revenu chez nous en novembre 2008. Je me suis mis à l'ordinateur et j'ai recherché Métis Nation of Canada dans Google. Il n'y avait pas de Métis Nation of Canada. J'ai trouvé le Ralliement national des Métis, que je connais bien, et le Congrès des Peuples Autochtones. Je connais toutes les organisations qui existent. J'ai pensé, s'il peut y avoir une Nation Métis Québec, il peut y avoir une Métis Nation of Ontario; la Labrador Métis Nation a changé son nom; il y a la B.C. Métis Nation, et maintenant il y a la B.C. Métis Federation. Pourquoi n'avons-nous pas une Métis Nation of Canada, de sorte que tous les peuples, de partout au Canada, soient unis dans leurs efforts et collaborent pour atteindre le même but?

Dans mon ordinateur, j'ai fait une recherche auprès de Corporations Canada. J'ai payé 21 ou 22 \$ pour obtenir le titre Métis Nation of Canada. J'avais 90 jours pour remplir ma demande, soumettre mes règlements administratifs et envoyer le tout avec un chèque de 200 \$ à l'ordre du Receveur général du Canada, ce que j'ai fait. Quarante-cinq jours plus tard, j'ai appelé Corporations Canada, car ils avaient encaissé mon chèque, mais ne m'avaient pas répondu. J'ai pu parler à l'examinateur qui m'a dit que mes règlements administratifs avaient certaines lacunes. Nous avons travaillé ensemble, modifié les lacunes de mes règlements administratifs. Je les ai postés de nouveau à Corporations Canada. Le 16 mars 2009, j'ai reçu le document que vous voyez, nos lettres patentes pour la Métis Nation of Canada, avec la date rétroactive du 21 janvier 2009. Voilà comment la Métis Nation of Canada a vu le jour dans l'univers juridique.

Depuis lors, nous avons produit un petit site Web. Je suis arrivé à faire cela sans trop de frais. Je ne gagne pas beaucoup d'argent, mais je peux prendre un petit peu d'argent de ma tirelire à l'occasion. Voilà ce que j'ai fait. J'ai mis notre site Web dans le Portail des Autochtones au Canada et les gens d'un peu partout au Canada ont commencé à entrer en communication avec moi. Aujourd'hui, des personnes se joignent à la Métis Nation of Canada non seulement d'un peu partout au Canada, mais aussi des États-Unis d'Amérique, des personnes qui sont nées et ont vécu au Canada, mais qui travaillent maintenant aux États-Unis. Toutes ces personnes ont un dénominateur commun : elles sont fières d'être qui elles sont. La plupart de celles qui ont adhéré à la Métis Nation of Canada travaillent. Une ou deux ont demandé : « Si j'obtiens ma carte je n'aurai pas à payer de taxes, n'est-ce pas? » Non, désolé. Et quelques-unes ont demandé : « Si j'obtiens ma carte, je pourrai chasser et pêcher? » Désolé, non.

Nous vivons dans une démocratie, et il doit y avoir des règles et des règlements. Je crois en l'équité pour tous. Si vous ne prenez pas soin de vos ressources, vous vous retrouverez sans ressource. Je viens de la Basse-Côte-Nord du Québec où j'ai vu la pêche de la morue être quasiment anéantie. Maintenant, ils pêchent des

species with big nets. If they do not stop that, we will lose more species. I am not in favour of having a card to hunt and fish. There have to be regulations in place.

I am hoping through the Métis Nation of Canada that we will be able to bring all of the Metis people together and the Metis organizations, regardless of their political differences, to work together in an alliance to the betterment of all the people and to the betterment of Canada. That is all I have to say.

The Chair: I will ask the first question. I am trying to get an understanding of how many members belong to your Métis Nation of Canada now and from what parts of Canada are they from, or are they mostly from your own community?

Mr. Fequet: Actually, I did not work my own community too much. I did not try to take any of the membership from the Quebec Métis Nation, so I did not lobby my people at all. I am the mayor of my municipality and they would not want to see me make my efforts under another hat. My duty first is to the people who elected me to be their mayor.

Having said that, on the weekends and evenings, I do work a fair amount on the Métis Nation of Canada. We have over a thousand members registered by single membership with Métis Nation of Canada, but we also have the community of Batoche Local 51, signed on as a community, and also the Quebec Métis Nation until two nights ago. They were a part of the Métis Nation of Canada, but I got a call from them two nights ago and they took me off their executive. I am not disappointed, but it is kind of strange.

Anyway, if I had to do it by community and by single membership, I would say we are in the range of 3,500 to 4,000 people. I just had a meeting with Lynne and Art Haines of the Ontario Métis Family Records Centre in Bancroft. They have a membership of over 10,000. They want to work with us together, because they have done an enormous amount of work for the Metis people.

The Chair: I am back to the same question, though. How many members would you have now?

Mr. Fequet: I would say just as single individual members who signed through application, about a thousand.

The Chair: Those are from how many communities?

Mr. Fequet: It is all across Canada, not by community, just by individual people, wanting to be part of a national registry.

The Chair: How many of them would belong to another organization?

Mr. Fequet: Quite a few belong to the Métis Nation of Alberta, Métis Nation of British Columbia, Métis Nation of Saskatchewan, Quebec Métis Nation of Quebec, Métis Nation

espèces pélagiques avec de grands filets. S'ils n'arrêtent pas cela, nous allons perdre d'autres espèces. Je ne suis pas pour l'usage d'une carte autorisant la chasse et la pêche. Il faut avoir des règlements.

J'espère que, par le truchement de la Métis Nation of Canada, nous pourrons réunir tous les Métis et toutes les organisations métisses, indépendamment de leurs objectifs politiques, et les amener à travailler ensemble dans une alliance pour le plus grand bien de tous, et le plus grand bien du Canada. C'est tout ce que j'ai à dire.

Le président : Je vais poser la première question. J'essaie de déterminer combien de membres la Métis Nation of Canada a maintenant, et de quelles parties du Canada ils viennent, ou s'ils proviennent essentiellement de votre propre collectivité.

M. Fequet : En fait, je n'ai pas beaucoup travaillé dans ma propre collectivité. Je n'ai pas essayé de voler des membres à la Nation Métis Québec; je n'ai donc pas sollicité du tout mes gens. Je suis le maire de ma municipalité, et celle-ci ne voudrait pas me voir déployer des efforts sous un autre chapeau. Je dois ma fidélité d'abord aux gens qui m'ont élu maire.

Ceci étant dit, les soirs et les fins de semaine, je travaille pas mal pour la Métis Nation of Canada. Nous avons plus de 1 000 membres inscrits individuellement, mais nous avons aussi l'organisation Batoche Local 51, qui a adhéré en tant que collectivité, et nous avions la Nation Métis Québec jusqu'à il y a deux jours. Celle-ci faisait partie de la Métis Nation of Canada, mais j'ai reçu un appel il y a deux jours me disant que j'ai été renvoyé de leur comité exécutif. Je ne suis pas déçu, mais c'est bizarre.

Enfin, si je fais le total des collectivités et des membres individuels, je dirais que nous avons entre 3 500 et 4 000 membres. J'ai eu une réunion récemment avec Lynne et Art Haines de l'Ontario Métis Family Records Centre à Bancroft. Ils ont plus de 10 000 membres. Ils veulent collaborer avec nous, parce qu'ils ont fait une énorme quantité de travail pour les Métis.

Le président : Mais je reviens à la même question. Combien de membres avez-vous maintenant?

M. Fequet : Pour ce qui est des membres individuels qui ont présenté une demande d'adhésion, je dirais environ 1 000.

Le président : Et ceux-ci viennent de combien de collectivités?

M. Fequet : C'est de partout au Canada, et non pas par collectivité; ce sont simplement des personnes individuelles qui souhaitent faire partie d'un registre national.

Le président : Combien d'entre elles appartiendraient à une autre organisation?

M. Fequet : Un bon nombre d'entre elles sont membres de la Métis Nation of Alberta, de la Métis Nation of British Columbia, de la Métis Nation of Saskatchewan, de la Nation Métis Québec,

of Labrador, Nunavik, Yukon, and Newfoundland. They are joining from all across Canada and they are coming in weekly.

The Chair: Your goal, if I am correct, is to bring all Metis into one national organization, the one that you are now working with?

Mr. Fequet: I would like to bring all the Metis people into one national registration with the Government of Canada. I do not believe that the Métis Nation of Canada is there to say the Métis Nation of Ontario should not exist or the Métis Nation Quebec should not exist. I believe all these organizations have a right to association under the Charter. I just believe we need to work together in an alliance in order to better the people.

There are some people out there who do not want to belong to an association or an organization. They just want their individual right to identify as Metis.

Senator Patterson: Thank you very much, and welcome to the committee. I would be interested further on the question of memberships in the Métis Nation of Canada and if there are criteria that they are required to meet to become a member.

Mr. Fequet: They supply their genealogy and they show proof that they have an Aboriginal ancestor, First Nation or Inuit.

Senator Patterson: In your view, how does the Métis National Council relate to your organization? Your goals are to bring everyone together. Do you have a relationship with them?

Mr. Fequet: Yes. In March 2009, I received a letters patent. In April 2009, I went to Alberta to work. I lived and worked in Ottawa for 18 years so it is my second home. I went to Sparks Street to the Métis National Council and I offered to give them my letters patent. I said, "You are an organization that is recognized by the Canadian government and receive funds from the Canadian government. Why do you not take the letters patent of the Métis Nation of Canada, put them together and include all people?"

We know we have an historical definition; the Métis National Council is the homeland, and I do not dispute that entirely. That is where the Metis nation idea under Louis Riel and Gabriel Dumont is, and that is what they fought for. That is the metropolis of the Metis national identity. Having said that, Metis people did not begin in the Western provinces; they began on the East Coast with the first contact of the Europeans when they came there.

I think the Métis National Council has done a lot of work. I just do not agree with their definition of who should be included in the Metis nation.

et de la Métis Nation of Labrador, Nunavik, Yukon and Newfoundland. Elles adhèrent d'un peu partout au Canada et il y a de nouveaux membres toutes les semaines.

Le président : Votre objectif, si je ne m'abuse, est de réunir tous les Métis en une seule organisation nationale, celle à laquelle vous travaillez maintenant, n'est-ce pas?

Mr. Fequet : J'aimerais réunir tous les Métis en un seul registre national auprès du gouvernement du Canada. La Métis Nation of Canada n'est pas là pour dire que la Métis Nation of Ontario ne devrait pas exister ou que la Nation Métis Québec ne devrait pas exister. Je crois que toutes ces organisations ont droit à la liberté d'association au titre de la Charte. Je crois simplement que nous devons travailler ensemble, nous unir pour le plus grand bien de la population.

Il y a, par ailleurs, certaines personnes qui ne souhaitent pas appartenir à une association ou à une organisation. Elles souhaitent simplement revendiquer leur droit individuel de s'identifier en tant que Métis.

Le sénateur Patterson : Merci beaucoup, et bienvenue au comité. J'aimerais en apprendre davantage sur la question de l'affiliation à la Métis Nation of Canada, et savoir si vous avez des critères auxquels une personne doit répondre pour devenir membre.

Mr. Fequet : Les personnes doivent présenter leur arbre généalogique et une preuve qu'ils ont un ancêtre autochtone, de Première nation ou Inuit.

Le sénateur Patterson : D'après vous, où se situe le Ralliement national des Métis par rapport à votre organisation? Vos objectifs sont de réunir tout le monde. Avez-vous une relation avec cet organisme?

Mr. Fequet : Oui. En mars 2009, j'ai reçu les lettres patentes. En avril 2009, je suis allé en Alberta pour travailler. J'ai vécu et travaillé à Ottawa pendant 18 ans, c'est donc mon deuxième chez moi. Je suis allé au Ralliement national des Métis à la rue Sparks et je leur ai offert mes lettres patentes. J'ai dit : « Vous êtes une organisation qui est reconnue par le gouvernement canadien et recevez des fonds du gouvernement canadien. Pourquoi ne pas prendre les lettres patentes de la Métis Nation of Canada, rassembler les gens et inclure tout le monde? »

Je sais qu'il y a une définition historique; le Ralliement national des Métis est la patrie, et je ne conteste pas du tout cela. C'est là que se trouve l'idée de la nation métisse sous Louis Riel et Gabriel Dumont, et c'est pour cela qu'ils se sont battus. C'est la métropole de l'identité nationale métisse. Ceci étant dit, les Métis n'ont pas commencé à exister dans les provinces de l'Ouest; ils ont commencé sur la Côte Est, avec le premier contact avec les Européens quand ceux-ci sont arrivés.

Je crois que le Ralliement national des Métis a accompli beaucoup de choses. Je ne suis tout simplement pas d'accord avec leur définition de qui devrait être inclus dans la nation métisse.

Senator Patterson: It sounds like a very unique area where you live. Could you tell us a bit about your own genealogy, if I may ask?

Mr. Fequet: Certainly, you may. My name is Bryce Douglas Fequet and here is my birth certificate. On my birth certificate it identifies my father and mother. My father and mother's marriage certificate identifies my grandparents. My grandparents' certificate identifies their grandparents, and so forth down to 1856 when Pierre Leon married Katherine Louise, who was the daughter of Louis the Eskimo. This is a study I would like to leave with the clerk. That is the first generation of Metis Inuit on the Lower North Shore of Quebec. This was done by Paul Charest of Laval University. There is more documentation if you need me to provide you any other information that I have.

I did my genealogy through marriage certificates and I only discovered those about 12 years ago. We had no idea. We lived in a past where we were told that people talked bad about Inuit and Indian people. It was the same thing when I lived in an English community; they talked bad about the French people.

[Translation]

Now I speak French. It is very important for me and to work with the Government of Quebec.

[English]

My ancestry came from France. I am a descendant of the Huguenots and we were under religious persecution in those days. My journey began a long time ago. My family has had struggles throughout our lives. We are still here and smiling, and proud Canadians.

Senator Patterson: I am fascinated about what you say about your Inuit Eskimo origins. I understood from your opening remarks that the Inuit lived in that area and were driven back or retreated back because of conflict, as you described.

Mr. Fequet: Yes.

Senator Patterson: It was before that conflict that your maternal origins began?

Mr. Fequet: It began after those battles, yes. My grandmother lived with Inuit Pakuashipi. She learned all the medicine trade and was a very smart grandmother.

Senator Patterson: Thank you.

The Chair: I have one question as well. What relationship have you been able to develop with the Government of Canada from an acceptance perspective?

Le sénateur Patterson : La région où vous vivez semble être très particulière. Puis-je vous demander de nous en dire un peu plus au sujet de votre généalogie?

M. Fequet : Vous pouvez, certainement. Je m'appelle Bryce Douglas Fequet et voici mon certificat de naissance. Sur mon certificat de naissance, mon père et ma mère sont identifiés. Sur le certificat de mariage de mon père et de ma mère, mes grands-parents sont identifiés. Sur le certificat de mes grands-parents, leurs grands-parents sont identifiés, et ainsi de suite remontant à 1856, quand Pierre Léon a épousé Katherine Louise, qui était la fille de Louis l'Esquimaux. Ceci est une étude que j'aimerais remettre à la greffière. Elle représente la première génération des Inuits métis sur la Basse-Côte-Nord du Québec. Cette étude a été faite par Paul Charest de l'Université Laval. J'ai d'autres documents, si vous avez besoin que je vous fournisse les autres renseignements dont je dispose.

J'ai établi ma généalogie au moyen de certificats de mariage, et je n'ai découvert ceci qu'il y a 12 ans. Nous n'avions aucune idée. Nous vivions dans un passé où on nous disait que les gens parlaient en mal des Inuits et des Indiens. C'était la même chose quand je vivais dans une communauté anglaise; les gens parlaient en mal des Français.

[Français]

Maintenant je parle le français. C'est très important pour moi et pour travailler avec le gouvernement du Québec.

[Traduction]

Mes ancêtres viennent de la France. Je suis un descendant des Huguenots et, à cette époque, nous subissions une persécution religieuse. Mon parcours a commencé il y a bien longtemps. Ma famille a dû lutter tout au long de sa vie. Et nous sommes encore ici, souriants et fiers d'être Canadiens.

Le sénateur Patterson : Je suis fasciné par ce que vous dites au sujet de vos origines inuites. D'après votre déclaration, j'ai compris que les Inuits vivaient dans cette région et ont été repoussés ou ont dû se replier en raison de conflits, comme vous l'avez décrit.

M. Fequet : Oui.

Le sénateur Patterson : Est-ce avant ce conflit que vos origines maternelles ont débuté?

M. Fequet : Elles ont débuté après ces batailles, oui. Ma grand-mère vivait avec les Inuits Pakuashipi. Elle a appris le métier de guérisseuse et elle était une grand-mère très intelligente.

Le sénateur Patterson : Merci.

Le président : J'ai une question aussi. Quelle relation avez-vous pu établir avec le gouvernement du Canada du point de vue acceptation?

Mr. Fequet: I would say fair. I send letters to every Prime Minister we have, and I have received responses that we have received your information and we will reply; but I do not get a second reply.

I applied for funding to Heritage Canada under the Aboriginal Representative Organizations program that used to be with Heritage Canada but now has gone to Aboriginal Affairs and Northern Development.

I have been offered money and denied money, so I have an ongoing relationship with the Government of Canada. It has been a difficult struggle, but not one I am willing to give up on. I have met a lot of wonderful people in the government at Mr. Duncan's office. I met Sherry Whitehead just last year and she gave me all the information. You must meet certain criteria in order to get funding from the federal government.

In the past, most of the letters I received from the federal government said that I should speak with the Métis National Council and get their endorsement. Good luck, if you come from Quebec. It was not going to happen.

It is the same thing with the Congress of Aboriginal People. I approached them and tried to talk to them. They do not want to meet with me either.

I tried to meet with the Assembly of First Nations. I met with Mr. Richard Jock and Peter Tinsdale and I am proud to say I received the Queen's Diamond Jubilee Medal on Remembrance Day. I got to meet Shawn Atleo and I introduced myself. I got to meet Terry Audla and Mr. Clement Chartier and I introduced myself. They know who I am now. I have met them face to face. I am hoping going forward that perhaps my presence here tonight will help me a little bit to make some inroads in getting these organizations to work better together. They need to work better together. They are not working well together.

The Chair: I want to thank you very much for coming tonight and presenting to us.

Senator Raine: Thank you very much for your presentation. I think it is interesting that you would want to step out and start an organization by yourself when there are already so many organizations. However, I can certainly understand from what you have said why you believe it is necessary to have an organization that is open to membership by anyone who self-identifies or who has genealogy.

The report of the Royal Commission on Aboriginal People stated:

It is primarily culture that sets Métis apart from other Aboriginal peoples. Many Canadians have mixed Aboriginal/non-Aboriginal ancestry, but that does not make them Métis or even Aboriginal. . . . What distinguishes Métis people from everyone else is that they associate themselves with a culture that is distinctly Métis.

Do you agree with that statement? If yes, why?

M. Fequet : Je dirais assez bonne. J'envoie des lettres à chaque premier ministre que nous avons, et j'ai reçu dans chaque cas un accusé de réception me disant que je recevrai une réponse; cependant, je n'ai pas reçu une deuxième réponse.

J'ai présenté une demande de financement dans le cadre du Programme d'aide aux organisations autochtones représentatives, qui relevait d'Héritage Canada, mais qui relève maintenant d'Affaires autochtones et Développement du Nord.

On m'a offert de l'argent et on m'a refusé de l'argent; donc, j'ai une relation continue avec le gouvernement du Canada. Ça a été difficile, mais je ne suis pas prêt à abandonner. J'ai rencontré un grand nombre de personnes merveilleuses au gouvernement dans le bureau de M. Duncan. J'ai rencontré Sherry Whitehead l'an dernier, et elle m'a donné beaucoup de renseignements. Il faut répondre à certains critères pour pouvoir obtenir un financement du gouvernement fédéral.

Par le passé, la plupart des lettres que je recevais du gouvernement fédéral disaient que je devrais m'adresser au Ralliement national des Métis et obtenir son appui. Bonne chance, si vous venez du Québec. Ce n'était pas près d'arriver.

Il en va de même avec le Congrès des Peuples Autochtones. J'ai essayé de m'adresser à eux. Eux non plus ne veulent pas me rencontrer.

J'ai essayé de rencontrer l'Assemblée des Premières Nations. J'ai rencontré M. Richard Jock et Peter Tinsdale et je suis fier de dire que j'ai reçu la médaille du Jubilé de la Reine le jour du Souvenir. J'ai rencontré Shawn Atleo, et je me suis présenté. J'ai rencontré Terry Audla et M. Clement Chartier, et je me suis présenté. Ils savent maintenant qui je suis. Je les ai rencontrés en personne. J'espère que ma présence ici ce soir m'aidera peut-être à réaliser à l'avenir quelques progrès dans les efforts que je fais pour obtenir la collaboration de ces organisations. Elles ont besoin de mieux collaborer. Elles ne travaillent pas bien ensemble.

Le président : J'aimerais vous remercier d'être venu ce soir nous parler.

Le sénateur Raine : Merci beaucoup de votre présentation. Je trouve intéressant que vous vouliez vous hasarder à lancer seul une organisation alors qu'il y en a tant d'autres déjà. Cependant, je peux certainement comprendre, d'après ce que vous avez dit, pourquoi vous avez jugé nécessaire d'avoir une organisation ouverte à l'adhésion par toute personne qui s'identifie elle-même ou qui a une généalogie à l'appui.

Dans le rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, il est dit :

C'est surtout la culture qui distingue les Métis des autres peuples autochtones. De nombreux Canadiens sont de descendance à la fois autochtone et non autochtone, mais cela ne fait pas d'eux des Métis ou même des Autochtones. [...]. Ce qui distingue les Métis des autres, c'est qu'ils s'associent à une culture résolument métisse.

Êtes-vous d'accord avec cet énoncé? Si oui, pourquoi?

Mr. Fequet: I do not disagree with it. We are living in 2012 and the people who lived back in the 1850s had a certain culture. Today we live in Canada with a modern culture. We do not go out on horseback and shoot buffalo; we go to Walmart and shop. It is important to practise your culture. I do not think it should be forgotten. I think it is important in the historical sense to retain as many of our languages as we can. A lot of First Nations are losing their languages. It is important not to forget who you are and practise your culture.

Senator Raine: Be proud of your heritage.

Mr. Fequet: Be proud of your heritage. Be proud to be Canadian. We are proud of you for your Olympic achievements.

Senator Raine: Section 35(1) in the Constitution Act recognizes and affirms the existing Aboriginal and treaty rights of the Aboriginal peoples of Canada. Some of the rights that have been claimed by Canada's Aboriginal peoples include harvesting rights and Aboriginal title to land. Do you feel that the members of the Métis Nation of Canada should claim Aboriginal or Metis harvesting and land rights?

Mr. Fequet: I cannot answer for all the people. I can only give my personal opinion. Again, I would say we live in 2012 and we are living in a new time. I do not like when people go out. I have seen people go out and put nets in the salmon rivers and destroy the salmon. I have seen people go out and kill the caribou by the truckloads. I do not agree with that. It has to be regulated. Whatever they do for hunting and fishing and harvesting has to be regulated and to the point we do not destroy the resource. I think conservation is first and foremost.

Senator Raine: You would be in favour of one set of harvesting regulations for all Canadians?

Mr. Fequet: Yes, but they would differ depending on the region where you live. I live on the East Coast so I would probably want to be able to go and catch a few lobsters, which is something the people in the Prairies could not do. However, I am sure they would like to go and harvest what was traditionally theirs.

Senator Raine: When people apply, are they applying for membership in the Métis Nation of Canada association?

Mr. Fequet: Métis Nation of Canada, yes.

Senator Raine: Is it membership or citizenship? How do you define it?

Mr. Fequet: We did the bylaws according to Corporations Canada and they say "membership." That could probably change.

M. Fequet : Je ne le conteste pas. Nous vivons en 2012, et les gens qui vivaient dans les années 1850 avaient une certaine culture. Aujourd'hui, nous vivons au Canada avec une culture moderne. Nous ne partons pas à dos de cheval chasser les buffles; nous allons magasiner chez Walmart. Il est important de pratiquer sa culture. Je ne dis pas qu'il faut l'oublier. Je crois qu'il est important, du point de vue historique, de conserver autant de langues que possible. Un grand nombre des Premières nations perdent leurs langues. Il est important de ne pas oublier qui on est et de pratiquer sa culture.

Le sénateur Raine : D'être fier de son patrimoine.

M. Fequet : D'être fier de son patrimoine. D'être fiers d'être Canadiens. Nous sommes fiers de vous, de vos réalisations lors des Olympiques.

Le sénateur Raine : Le paragraphe 35(1) de la Loi constitutionnelle reconnaît et confirme les droits ancestraux et les droits issus de traités des peuples autochtones du Canada. Certains des droits qui ont été revendiqués par des Autochtones du Canada comprennent les droits de récolte et les droits fonciers. Êtes-vous d'avis que les membres de la Métis Nation of Canada devraient revendiquer les droits de récolte et les droits fonciers autochtones ou métis?

M. Fequet : Je ne peux pas répondre pour tout le monde. Je ne peux donner que ma propre opinion. Là encore, je dirais que nous vivons en 2012 et que nous vivons dans des temps modernes. Je n'aime pas quand les gens désobéissent. J'ai vu des gens désobéir et mettre des filets dans les rivières à saumon et détruire le saumon. J'ai vu des gens désobéir et tuer des caribous par douzaine. Je n'approuve pas cela. C'est quelque chose qui doit être réglementé. Ce qu'ils font pour chasser, pêcher et récolter doit être réglementé, de sorte que nous ne détruisions pas nos ressources. À mon avis, c'est la conservation qui prime.

Le sénateur Raine : Seriez-vous en faveur d'une série de règlements sur la récolte pour tous les Canadiens?

M. Fequet : Oui, mais ils varieraient selon la région où vous vivez. Je vis sur la Côte Est; donc, je voudrais probablement pouvoir pêcher quelques homards, ce qui est quelque chose que les gens des Prairies ne pourraient pas faire. Toutefois, je suis sûr qu'ils voudraient récolter ce qu'ils récoltaient traditionnellement.

Le sénateur Raine : Quand les gens vous présentent une demande, est-ce pour être membre de l'association Métis Nation of Canada?

M. Fequet : La Métis Nation of Canada, oui.

Le sénateur Raine : S'agit-il d'une adhésion de membre ou de citoyenneté? Comment définissez-vous cela?

M. Fequet : Nous avons rédigé les règlements administratifs suivant la terminologie de Corporations Canada; ils emploient l'expression « adhésion des membres ». Cela pourrait peut-être changer.

As a member of Metis Nation Quebec, I have citizenship. I am a citizen of Canada. Maybe that word should be clarified going forward to pick the right words to make sure you cross your t's and dot your i's. The proper word is debatable. I cannot decide for all Metis. "Citizenship" sounds more appropriate than "membership" because we are not a club; we are a people.

Senator Raine: My understanding is that if you are applying for citizenship and you are granted citizenship, you might have a one-time fee to pay for that citizenship. Normally, an organization depends on regular dues to keep it going. How is the Métis Nation of Canada financed?

Mr. Fequet: It is through our membership. When we began, it was not to make money. Our membership is for five years, which is the maximum we can go with a picture ID. We charge \$30 for five years for an adult applicant, \$20 for a senior, \$15 for a student, and \$5 for a child. We would like to do something that we put in the objectives of our corporation. It does not show on the papers, but on the back sheet at Annex 2, one of the objectives of the corporation of the Métis Nation of Canada is to maintain a registry of Métis Nation of Canada membership with the Government of Canada; or we could say "citizenship" if it needed to be corrected.

It is important that the citizenship or the membership be done in partnership with the Government of Canada, much the same as First Nations, with a status card issued by the Government of Canada. I will use membership, because that is what we use right now; and that is what they want, too.

A lot of people are telling me that they want the Government of Canada to be part of the registration process. We heard a lot of issues when we looked at the time when we thought that maybe the Canadian Standards Association was going to determine who is Metis and who is not. The Metis people want to determine for themselves who are Metis. We need to do that in a joint venture with the Government of Canada. The Métis Nation of Canada would like to be part of that team.

The Chair: We have heard a lot of that. A number of Metis groups, certainly organizations, want to be involved in the discussion around determining who is Metis and who is not. Hopefully, we will try to find some resolution or have some discussion at least that we have heard across Canada. I thank you again for coming.

I would ask the members to stay as we have to go in camera. Thank you very much.

(The committee continued in camera.)

En tant que membre de la Nation Métis Québec, j'ai la citoyenneté. Je suis un citoyen canadien. Peut-être que ce terme devrait être défini plus clairement à partir de maintenant, pour bien préciser ce que l'on entend. Le choix du bon terme est discutable. Je ne peux pas décider pour tous les Métis. « Citoyenneté » me paraît plus approprié qu'« adhésion de membre », parce que nous ne sommes pas un club, nous sommes un peuple.

Le sénateur Raine : Si je comprends bien, si vous faites une demande de citoyenneté et si la citoyenneté vous est accordée, vous pourriez devoir verser un droit unique pour cette citoyenneté. Normalement, une organisation s'appuie sur des droits réguliers pour sa survie. Comment la Métis Nation of Canada est-elle financée?

M. Fequet : Elle l'est par nos membres. Dès le départ, notre objectif n'était pas de faire de l'argent. La période d'adhésion est de cinq ans, ce qui est le maximum que nous pouvons avoir pour une pièce d'identité avec photo. Le droit pour cinq ans est de 30 \$ pour un demandeur adulte, 20 \$ pour un aîné, 15 \$ pour un étudiant et 5 \$ pour un enfant. Nous aimerions mettre quelque chose dans les objectifs de notre société. Bien que cela ne paraisse pas dans les documents, à l'endos de l'annexe 2, un des objectifs de la Métis Nation of Canada est de tenir un registre des membres de la Métis Nation of Canada auprès du gouvernement du Canada. Nous pourrions aussi dire « citoyen » s'il le faut.

Il est important que le statut de citoyen ou de membre soit établi en partenariat avec le gouvernement du Canada, de la même façon que cela se fait pour les Premières nations, avec une carte de statut émise par le gouvernement du Canada. J'utiliserais le terme « membre » parce que c'est ce que nous utilisons à l'heure actuelle; et c'est aussi ce qu'ils veulent.

Un grand nombre de personnes me disent qu'elles veulent que le gouvernement du Canada fasse partie du processus d'inscription. Un grand nombre d'objections ont été soulevées quand nous avons pensé, à un moment donné, que l'Association canadienne de normalisation allait peut-être déterminer qui est Métis et qui ne l'est pas. Les Métis veulent déterminer eux-mêmes qui est Métis. C'est quelque chose que nous voulons faire conjointement avec le gouvernement du Canada. La Métis Nation of Canada aimerait faire partie de cette équipe.

Le président : C'est une chose que nous avons entendue à maintes reprises. Un grand nombre de groupes de Métis, certainement d'organisations, veulent participer à la discussion pour la détermination de qui est Métis et qui ne l'est pas. Nous tenterons de trouver, je l'espère, une certaine résolution, ou nous aurons, tout du moins, une discussion sur ce que nous avons entendu de partout au Canada. Une fois de plus, je vous remercie d'être venus témoigner.

Chers collègues, je vous demanderais de rester, car nous poursuivons à huis clos. Merci.

(La séance se poursuit à huis clos.)

WITNESSES

Tuesday, November 20, 2012

Assembly of First Nations:

Kathleen Lickers, Legal and Technical Advisor.

Wednesday, November 21, 2012

Québec Métis Nation:

Claude Aubin, Spokesperson;

Claude Riel Lachapelle, Spokesperson.

Métis Nation of Canada:

Bryce Douglas Fequet, Founder.

TÉMOINS

Le mardi 20 novembre 2012

Assemblée des Premières Nations :

Kathleen Lickers, conseillère juridique et technique.

Le mercredi 21 novembre 2012

Nation Métis Québec :

Claude Aubin, porte-parole;

Claude Riel Lachapelle, porte-parole.

Nation Métis du Canada :

Bryce Douglas Fequet, fondateur.